

PROJET EDUCATIF TERRITORIAL 1^{er} sept 2024 - 31 août 2027

En application du décret n°2013-707 du 2 août 2013
et de la circulaire n°2014-184 du 19 décembre 2014

juin 2024



SOMMAIRE

Un PEdT 2024-2027 reconduit autour d'axes et objectifs 2021-2024	page 3
LE CHAMP D'APPLICATION DU PEDT	page 4
Sept écoles	
Dans chaque école, un accueil périscolaire du matin et du soir et des NAP	
L'accompagnement à la scolarité (CLAS)	
Des structures et activités extrascolaires	
Plus largement, un continuum de services municipaux pour les 0 à 18 ans	
Un porteur de projet	
La question du rythme de la semaine	
LE PILOTAGE, LA COORDINATION, LA MISE EN ŒUVRE	page 9
Les partenaires	
Le comité de pilotage	
Les ressources humaines	
Les ressources financières	
L'EVALUATION	page 12
Une double évaluation du PEdT 2021-2024	
Méthode 1 : évaluation du plan d'actions par les acteurs du périscolaire	
Méthode 2 : les questionnaires	
Fiche 1 : la continuité du temps éducatifs	
Fiche 2 : les temps du matin, du soir, des NAP	
Fiche 3 : la restauration scolaire	
Fiche 4 : les règles de vie dans l'enceinte de l'école, le climat scolaire	
Fiche 5 : l'information aux familles	
LES OBJECTIFS OPERATIONNELS 2024-2027	page 67
LA DEMANDE DE DEROGATION	page 69
ANNEXES	page 71

Le projet éducatif territorial de Saint-Junien formalise la volonté éducative de la commune et de ses partenaires. Un plan d'actions découle des trois grandes intentions éducatives portées par la commune.

Attentive au bien-être et à l'accomplissement des enfants, la commune de Saint-Junien mobilise des moyens pour offrir une qualité des actions éducatives, notamment en mobilisant des acteurs et partenaires tels :

- l'Education nationale (les écoles, la DSDEN, le SDJES),
- la Caisse d'allocations familiales de la Haute-Vienne,
- les services municipaux : animation, éducation, médiathèque, centre social, restauration scolaire

Le troisième PEDT 2021-2024 a été adopté par le conseil municipal le 28 mai 2021. Il a organisé l'offre éducative municipale selon un rythme scolaire ordinaire maintenu à 4.5 jours. La convention relative à la mise en place d'un projet éducatif territorial signée le 1er septembre 2021, dans son article 3, fixait trois objectifs structurés par la continuité des temps de l'enfant et déclinés au moyen d'un plan d'actions :

- Axe 1 : Favoriser la continuité éducative dans le respect du rythme des enfants
- Axe 2 : Outiller les enfants dans leur développement
- Axe 3 : Valoriser la parentalité

Un PEdT 2024-2027 reconduit autour d'axes et objectifs fixés pour la période 2021-2024

Ces objectifs restent d'actualité ; ils sont poursuivis à travers la reconduction tacite de la convention du PEDT, telle que prévu par l'article 11 de cette convention et pour une même durée de trois ans, soit du 1er septembre 2024 au 31 août 2027.

LE CHAMP D'APPLICATION DU PEDT

Sept écoles

- Ecole Cachin : maternelle → 77 élèves à la rentrée de septembre 2023
- Ecole de Glane : maternelle et élémentaire → 118 élèves à la rentrée de septembre 2023
- Site scolaire Joliot Curie : une école maternelle et une école élémentaire → 228 élèves à la rentrée de septembre 2023 (avec ULIS)
- Site scolaire Chantemerle : une école maternelle et une école élémentaire → 220 élèves à la rentrée de septembre 2023
- Ecole République : élémentaire → 176 élèves à la rentrée de septembre 2023 (avec ULIS)

La démographie scolaire diminue d'année en année, générant des fermetures de classes. En 1998-1999, les huit écoles d'alors accueillait 963 élèves. A la rentrée de septembre 2023, 819 élèves étaient accueillis dans 7 écoles.

Deux classes ULIS sont intégrées, l'une à l'école République, l'autre à l'école Joliot Curie. 21 enfants porteurs de handicap sont accueillis dans les différentes écoles. Pour améliorer cet accueil, un poste de référent handicap a été créé par la collectivité. Il accompagne les enfants, les familles, les animateurs et agents de restauration non formés aux différentes formes de handicap et souvent démunis, malgré la volonté d'intégrer.

Dans chaque école, un accueil périscolaire du matin et du soir et des NAP

Nombre d'enfants inscrits en 2023	Périscolaire	NAP
En maternelle	154 enfants inscrits soit 59%	251 enfants inscrits soit 96%
En élémentaire	351 enfants inscrits soit 64%	490 enfants inscrits soit 90%

A Chantemerle et Joliot-Curie, les NAP étant sur le temps méridien, tous les enfants qui restent à l'école à ce moment-là sont partie prenante des NAP. Sur Cachin, 84 % des enfants fréquentent les NAP, sachant que leurs parents résidant essentiellement en centre-ville, certains viennent chercher leurs enfants sur le temps du midi. A Glane et à République (88% et 77%), le positionnement en fin de journée d'école peut conduire certains enfants à partir dès la fin des cours.

Les activités, dont l'heure varie en fonction du service de restauration fréquenté par les enfants, se déroulent tous les jours au sein des écoles aux horaires suivants :

- Soit de 12h00 à 14h15 pour les écoles maternelles et et Joliot-Curie élémentaire. Les enfants, trop jeunes pour se projeter sur une inscription hebdomadaire, ne sont pas dans l'obligation de s'inscrire.

- Soit de 12h00 à 14h30 pour Chantemerle élémentaire et Joliot-Curie, de 15h45 à 16h30 pour les écoles de Glane et République. Les enfants doivent s'inscrire, selon les écoles, sur une demi-période pour Chantemerle (soit une durée de 3 ou 4 semaines selon l'intervalle entre deux vacances scolaires) et sur une semaine pour les autres écoles ; mais ils peuvent choisir des activités différentes chaque semaine.

La participation financière des familles est organisée de la manière suivante :

→ gratuité pour les NAP

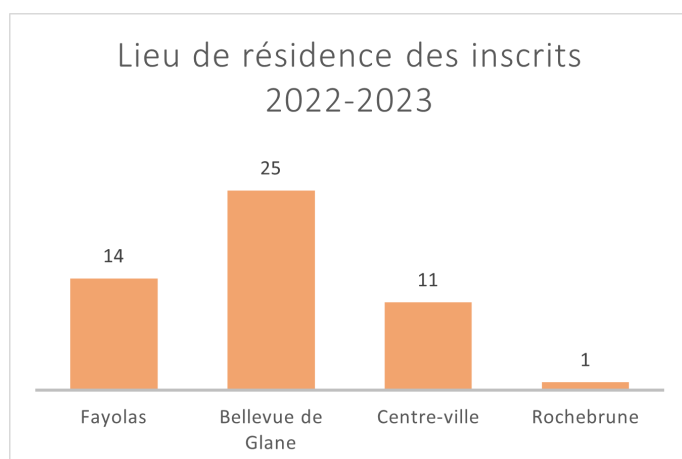
→ facturation pour l'accueil du matin et du soir (cf recueil annuel des tarifs adopté par le conseil municipal) ; la participation des familles est modulée selon les ressources : 4 tranches de quotient familial définissent un tarif particulier pour les accueils du matin et du soir.

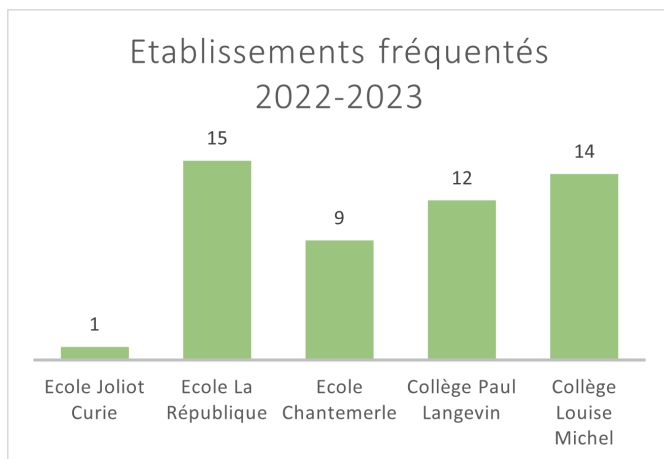
Un accompagnement à la scolarité (CLAS)

En lien avec les besoins du territoire et des écoles, et dans le cadre d'un dispositif porté et co-financé par la CAF Haute Vienne, le contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS), le centre social municipal accueille 51 enfants : 25 en primaire et 26 collégiens. 21 bénévoles assurent l'accompagnement en appui du référent enfance du centre social. Ce dernier est aussi l'interlocuteur régulier des enseignants et des parents.

Le CLAS fonctionne après l'école :

- A Bellevue de Glane : lundis et jeudi de 16h à 18h30 + mercredi de 13h30 à 16h30
- A Fayolas : mardis et jeudi de 17 h à 18h30 + mercredis de 13h30 à 16h30





Des structures et activités extrascolaires

Il existe 6 accueils de loisirs sur la commune : deux extrascolaires : un pour les enfants « Le Châtelard » (qui est aussi un accueil périscolaire) et un pour les adolescents « Anim'ados ». Quatre périscolaires : un pour Chantemerle et Glane, un autre pour République-Cachin, un pour Joliot-Curie et enfin un dernier pour l'espace jeunesse. Ils bénéficient d'une déclaration déposée auprès du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES). L'encadrement est assuré par des équipes de direction et d'animation diplômés (BPJEPS LTP, BAFA, BAFD, DUT option animation sociale et socioculturelle, CAP Petite Enfance...).

- Accueil de Loisirs du Châtelard (ALSH communal)

L'accueil de loisirs sans hébergement du Châtelard reçoit les enfants de 3 à 13 ans révolus, tous les mercredis et pendant les vacances scolaires : Février, Printemps, Eté, Octobre, fin d'année. La capacité d'accueil de la structure est de 180 places dont 48 places pour les moins de 6 ans (dont 16 enfants maximum de moins de 4 ans), 130 places pour les 6-13 ans et 2 places pour les 12-13 ans maxi. Depuis 2014, la tarification est modulée, il y a plusieurs tarifs correspondant aux ressources des familles, ce qui permet au plus grand nombre d'accéder aux loisirs à un coût adapté. L'équipe d'animation, composée de personnels diplômés du BAFA, propose dans son projet d'animation, une large palette de loisirs éducatifs. Ainsi, au travers d'activités ludiques, manuelles, culturelles, sportives... 472 enfants différents ont pu s'épanouir au sein de la structure en 2023.

- Accueil de Loisirs Anim'ados (ALSH communal)

L'accueil de loisirs sans hébergement d'Anim'ados reçoit les adolescents, depuis l'année de leurs 13 ans entrée en 4^{ème}) et jusqu'à 17 ans révolus, pendant les vacances scolaires : Février, Printemps, Eté, Octobre.

L'accueil de loisirs propose aux jeunes diverses activités sportives, physiques, manuelles, culturelles, d'expression... mais aussi des journées à thème, des soirées, des campings... Les activités sont proposées à la carte, il est possible de pratiquer une ou plusieurs activités par jour. Les créneaux d'activités durent environ 2h. La participation financière demandée est de 5€ par semaine et par jeune (8€ pour les jeunes issues d'autres communes que Saint-Junien).

En parallèle des activités d'Anim'ados, des journées et/ou projets jeunes sont proposés. Ces projets sont initiés et préparés par les jeunes en collaboration avec l'équipe pédagogique. En 2023, Anim'ados a accueilli 97 jeunes différents.

Plus largement, un continuum de services municipaux de 0 à 18 ans

La commune est attentive au continuum proposé aux familles et à leurs enfants ; des structures et dispositifs sont mis en place dans ce continuum allant de la petite enfance à l'adolescence :

- Deux crèches municipales : une micro-crèche de 11 places, un multi accueil de 30 places
- Un relais petite enfance, un lieu d'accueil parents enfants, un espace des familles
- les 7 écoles complétées par des accueils périscolaires
- Un accompagnement à la pratique sportive dans les écoles avec deux éducateurs des activités physiques et sportives municipaux
- Un accompagnement à la scolarité pour les enfants du primaire et des collèges au centre social municipal
- Un espace jeunesse pour les adolescents au centre social municipal (déclaré SDJES)
- Un dispositif « projet jeunes »
- Une section jeunesse à la médiathèque municipale fréquenté par 55 écoles et par les familles
- Un conseil municipal des enfants avec 33 conseillers
- Des équipements sportifs répartis sur toute la commune à disposition des établissements scolaires, des clubs comme en accès libre ;

Un porteur de projet

Durée du projet : 3 ans

Porteur du projet : commune de Saint-Junien

Date de présentation du projet	Mai 2024	
Collectivité territoriale	Mairie de Saint-Junien	
Représentant de la collectivité	M. Hervé BEAUDET, Maire En charge du PEDT au sein de la commission Affaires scolaires : Mme Nadège COUCAUD, première adjointe en charge des affaires scolaires	
Noms des correspondants	Sylvie DELAVIE	Ludovic ROUGIER
Fonctions	Directrice des services à la population	Responsable du service Animation Enfance Jeunesse
Adresse	2, place Auguste Roche, 87200 Saint-Junien	
Téléphone	05.55.43.00.21.	05.55.43.00.23.
Adresse électronique	sdelavie@saint-junien.fr	jeunesse@saint-junien.fr

La question du rythme de la semaine

Le rythme de 4,5 jours a été mis en place à Saint-Junien afin de mieux respecter le rythme de l'enfant et notamment son rythme d'apprentissage, faisant ainsi suite à plusieurs études menées par des chrono biologistes. Différentes études s'accordent sur la semaine de 4.5 jours associée à des vacances mieux réparties dans l'année et ont par ailleurs montré une fluctuation des capacités d'attention au cours de la journée :

- de faibles performances entre 8h30 et 9h30,
- une attention maximale entre 9h30 et 12h,
- une diminution sensible de la vigilance et des performances entre 13h30 et 15h,
- une bonne période d'efficacité intellectuelle entre 15h et 17h.

Pendant la semaine, le lundi est un jour de performances médiocres du fait de la désynchronisation des rythmes pendant le week-end. Le mardi et le jeudi sont des jours de bons résultats.

Des échanges entre les directions d'école et la commune sur la question particulière du rythme scolaire ont lieu avant chaque renouvellement. Des propositions sont formulées par des enseignants et argumentées. Dès lors que ces propositions ainsi que celles de la commune ne peuvent s'appliquer de manière uniforme ou harmonisées à toutes les écoles, elles ne sont pas retenues.

En 2017, parce que de nombreuses communes connaissaient des difficultés dans la mise en place des NAP (Nouvelles Activités Périscolaires), le gouvernement a ouvert la possibilité de revenir sur un rythme de 4 jours d'école à titre dérogatoire. La commune de Saint-Junien, assurant les activités périscolaires avec des animateurs qualifiés, a logiquement fait le choix de rester sur le rythme qui convenait le mieux aux apprentissages des enfants. Choix qui perdure à ce jour et qui structure le PEDT 2024-2027.

LE PILOTAGE, LA COORDINATION, LA MISE EN OEUVRE

LES PARTENAIRES

- Partenaires institutionnels : l'inspection académique, les directions d'écoles, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Haute Vienne, le service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports, la Mutuelle Sociale Agricole (MSA).
- Partenaire associatif : « Lire et faire lire ».
- Les services de la commune relevant de la Direction des Services à la Population :
 - le service Animation Enfance Jeunesse, soit une équipe d'une vingtaine d'agents diplômés répartis sur les différentes écoles
 - le service Education, soit une équipe de 11 ATSEM et un agent administratif pour le lien avec les équipes enseignantes et les familles
 - le service Sports et manifestations pour la mise à disposition de deux ETAPS sur le temps scolaire et périscolaire
 - le service Ecoute-Prévention-Vie des Quartiers pour le suivi du contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS)
 - le service de Restauration scolaire pour la confection des repas et la mise à disposition d'agents pour servir les enfants.

LE COMITE DE PILOTAGE

- Composition du comité de pilotage : élus municipaux membres de la commission Affaires scolaires, IA-DASEN, SDJES, CAF, MSA, directrices d'écoles, les représentants des parents d'élèves élus dans chaque conseil d'école, les services municipaux ci-dessus.
- Coordination du projet : Sylvie Delavie (directrice des Services à la Population)
sdelavie@saint-junien.fr
- Noms et prénoms des responsables pédagogiques :
 - Ludovic ROUGIER, responsable du service Animation Enfance Jeunesse (AEJ)
Mairie de Saint-Junien, 2 place Auguste Roche, 87200 Saint-Junien
05.55.43.00.23. ou jeunesse@saint-junien.fr
 - Agathe LATHIERE, directrice du périscolaire sur les écoles Chantemerle et Glane
 - Dimitri SANTRON, directeur du périscolaire sur les écoles Cachin/République
 - Guillaume COIGNAC, directeur du périscolaire sur les écoles Joliot Curie maternelle et élémentaire

Instances complémentaires de suivi :

Au niveau des écoles :

- Les conseils d'école, qui se réunissent trois fois dans l'année sur chaque établissement, composés des enseignants, des représentants de parents d'élèves, de deux élus municipaux.

Au niveau communal :

- Le comité de pilotage du PEDT
- La commission chargée des affaires scolaires, qui se réunit plusieurs fois par an, dirigée par l'adjointe en charge de ce secteur et composée d'élus municipaux dont les élus représentant la commune dans les conseils d'école ;

Instances intéressées sans être directement partie prenante :

- Le comité de pilotage du centre social municipal ainsi que le comité de pilotage de l'espace jeunesse qui se réunissent annuellement, composé d'élus municipaux, de services municipaux, de partenaires es qualité et de représentants de la CAF.

LES RESSOURCES HUMAINES : la qualification des intervenants-animateurs

ALSH périscolaire Le Châtelard (mercredis)

Directrice	DEJEPS AS
1 directeur-adjoint	BAFD, BPJEPS en cours
12 animateurs	1 DUT CS 1 DESJEPS 1 BPJEPS 7 BAFA 2 CAP PE

ALSH Périscolaire maternelle

3 Directrice / directeurs multi-sites	DEJEPS AS-BPJEPS -BAFD (BPJEPS en cours)
4 directeurs-adjoints (1 par école, qui fait partie intégrante de l'équipe d'animation)	2 DUT CSS, 1 BAFA, 1 CAP petite enfance
18 animateurs (sans les DA)	12 BAFA 2 CAP PE 1 ATSEM 3 non diplômés

ALSH Périscolaire élémentaire

3 Directrice / directeurs multi-sites	DEJEPS AS-BPJEPS -BAFD (BPJEPS en cours)
4 directeurs-adjoints (1 par école, qui fait partie intégrante de l'équipe d'animation)	2 BAFA, 1 BPJEPS, 1 CAP PE
14 animateurs (sans les DA)	8 BAFA 1 DESJEPS 1 BPJEPS 2 ETAPS 1 licence STAPS 1 CAP PE

LES RESSOURCES FINANCIERES

→ Cout global 2023 : 515 230 euros par an (fonctionnement).

→ Recettes 2023 :

- fonds de soutien de l'Etat : 38 800 €
- aide CAF (prestation de service) : 84 930 € (périscolaire et NAP) + 6 235 € (mercredis)
- participation des usagers : 58 364 € (uniquement pour le périscolaire, les NAP étant gratuits) + 17 338 € (mercredis)

→ A la charge de la collectivité : 192 396 euros par an pour 741 enfants accueillis sur les NAP et le périscolaire + 111 287 € (mercredis)

L'EVALUATION

UNE DOUBLE METHODE D'EVALUATION DU PEdT 2021-2024

1. Les directions du périscolaire ont établi évaluation du plan d'actions déclinant les trois objectifs :
 - a. Objectif 1 : Favoriser la continuité éducative dans le respect du rythme des enfants
 - b. Objectif 2 : Outiller les enfants dans leur développement
 - c. Objectif 3 : Valoriser la parentalité
2. L'ensemble des acteurs concernés par le PEDT est alors questionné à partir des principaux indicateurs envisagés dès 2021

Cependant, de manière moins formalisée, tout au long de chaque année, des ajustements intermédiaires sont opérés. Les temps de coordination entre intervenants, la présence journalière des directrices et des animateurs du périscolaire sur site, la production d'un rapport annuel d'activités du périscolaire y contribuent.

METHODE 1 : EVALUATION DU PLAN D' ACTIONS PAR LES ACTEURS DES TEMPS PERISCOLAIRES

CACHIN REPUBLIQUE : OBJECTIF ÉDUCATIF 1 → FAVORISER LA CONTINUITE EDUCATIVE DANS LE RESPECT DU RYTHME DES ENFANTS

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	ATTENDUS	MOYENS	EVALUATION
<p>Mettre en place un socle commun de règles de vie au sein de l'école, quel que soit le temps de l'enfant</p> <p>Organiser les différents temps de l'école de manière cohérente</p> <p>Renforcer la structuration de l'enfant</p>	<p>Les enfants auront des repères communs au sein de l'école, adaptés selon l'objectif du temps</p> <p>La journée de l'enfant sera pensée de façon globale</p> <p>Une vigilance sera apportée aux moments de transition des groupes d'enfants</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Échanges scolaire / périscolaire ▪ Affichage des règles ▪ Intégrer les enfants lors de l'élaboration du document des règles de vie ▪ Communication aux familles ▪ Offrir un panel d'activités variées ▪ Proposer des activités en respect du rythme des enfants ▪ Installer des repères visuels ▪ Aménager les salles ▪ Favoriser les échanges avec les différents acteurs évoluant au sein de l'école 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les échanges scolaire/périscolaire se font de manière informelle (matin, midi) au quotidien. Bonne relation avec équipe communale (ATSEM, personnel de service...) ▪ Règles de vie : travaillées à République, pas à Cachin ▪ Aménagements d'espace pensés et adaptés Cachin. Déménagement pour la rentrée 2024, à confirmer en septembre. ▪ Responsable périscolaire invité aux conseils d'écoles de Cachin et République. ▪ Communication avec les familles régulière (affichage, accueils matins et soirs via les équipe d'animation...) Le lien entre Châtelard et périscolaire est bénéfique aux relations avec les familles et à la bonne connaissance de celles-ci par la responsable des structures. Arrivée de la gazette à destination des familles. Invitation à la réunion de rentrée. ▪ Lien avec éducatrice de l'espace jeunesse lors de réunions et partage sur le terrain.

CACHIN REPUBLIQUE : OBJECTIF ÉDUCATIF 2 → OUTILLER LES ENFANTS DANS LEUR DEVELOPPEMENT

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	ATTENDUS	MOYENS	EVALUATION
<p>Mettre en place des ateliers autour du vivre-ensemble</p> <p>Proposer un accompagnement au numérique</p> <p>Développer l'éducation alimentaire</p> <p>Amener les enfants à mieux se connaître</p>	<p>Prévenir les comportements à risque</p> <p>Posture commune des équipes encadrantes</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ ToiMoiNous ▪ Ateliers autour des possibles risques d'Internet ▪ Sensibilisation au goût, au bien se nourrir ▪ Jeux autour du développement durable ▪ Mise en place de temps calmes, d'ateliers de relaxation ▪ Développer les groupes de parole ▪ Accompagnement par un professionnel du handicap 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les grandes thématiques des ateliers, en lien avec les objectifs fixés, sont fortement liées à la sensibilité des animateurs pour tel ou tel sujet. Un projet d'animation sur une courte période sera proposé par des animateurs allant sur une autre école. La thématique sera choisie par l'animateur lui-même en fonction de ses compétences. ▪ Les animateurs, notamment ceux formés au ToiMoiNous ont développé une posture professionnelle adaptée (prévention des comportements à risque en général, gestion de conflits, vivre-ensemble...) ▪ Éducation alimentaire : ateliers autour du goût avec les enfants à Cachin. Un vote par région a eu lieu pour définir les menus plaisir sur les deux écoles. ▪ Éco-citoyenneté, tri, recyclage : exemplarité au quotidien. ▪ Relaxation : tous les jours à Cachin. Pas encore mis en place à République car les enfants n'en ressentent pas le besoin au vu du positionnement du NAP en fin d'après-midi. ▪ Gestion des conflits : posture et disponibilité des animateurs. ▪ Groupe de paroles, ateliers autour du vivre ensemble, du harcèlement. ▪ Les enfants sont impliqués dans la mise en œuvre des activités, leurs choix, définis toutes les deux semaines à République, sont respectés. ▪ Projet autour de la découverte du monde (République), des 5 sens (Cachin). ▪ Intervention du référent handicap selon les besoins des enfants et de l'équipe d'animation. Arrêt de la venue d'une monitrice éducatrice. ▪ Temps de coordination menés par responsable du périscolaire afin d'échanger, d'analyser et de participer à la montée en compétences des équipes notamment sur ces différents moyens opérationnels. ▪ Goûter des enfants de Cachin à République deux fois par an. <p>⇒ Cet objectif est, à mon sens, celui qui est le plus travaillé, car il remet l'enfant au cœur de notre métier.</p>

CACHIN REPUBLIQUE : OBJECTIF ÉDUCATIF 3 → VALORISER LA PARENTALITE

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	ATTENDUS	MOYENS	EVALUATION
Mettre en place des temps favorisant la co-éducation	<p>Reconnaître les familles comme partenaires</p> <p>Développer des pratiques d'échanges</p> <p>Créer une collaboration avec les parents élus</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Créer un outil expliquant les dispositifs municipaux de la naissance à l'adolescence ▪ Mettre en place des permanences ponctuelles sur des temps de présence familles (lors de la sortie des écoles par exemple) ▪ Proposer aux familles d'intervenir selon leurs compétences spécifiques ▪ Proposer aux représentants des parents d'élèves des visites / ateliers dans les structures 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Reconnaissance des familles comme étant de vrais partenaires, même si d'importantes disparités entre parents existent. ▪ Beaucoup d'échanges en face à face, au quotidien ou lors de rdv formels, participation à des équipes de suivi de scolarisation (environ 20 échanges « extra ordinaires » avec des familles entre juin et septembre 2021 par exemple). ▪ Manque de connaissances sur les différents services municipaux liés à la famille. ▪ Réunions de présentation, rentrée de septembre 2023 (2 fois à République, 1 fois à Cachin). ▪ Pas d'ateliers menés par des parents. ▪ Pas de permanence à la sortie des écoles. ▪ Peu de temps et d'opportunités pour la mise en place des interventions familles ou des « rencontres portail ». ▪ Le portail familles devrait être un outil utile. ▪ Gazette, outil de communication et de lien avec les familles. ▪ Soirées familles mises en place chaque période à Cachin. Soirées de partage entre maternelle et élémentaire, sur République, deux fois dans l'année scolaire.

CHANTEMERLE ET GLANE : OBJECTIF ÉDUCATIF 1 → FAVORISER LA CONTINUITÉ EDUCATIVE DANS LE RESPECT DU RYTHME DES ENFANTS

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	ATTENDUS	MOYENS	EVALUATION
<p>Mettre en place un socle commun de règles de vie au sein de l'école, quel que soit le temps de l'enfant</p> <p>Organiser les différents temps de l'école de manière cohérente</p> <p>Renforcer la structuration de l'enfant</p>	<p>Les enfants auront des repères communs au sein de l'école, adaptés selon l'objectif du temps</p> <p>La journée de l'enfant sera pensée de façon globale</p> <p>Une vigilance sera apportée aux moments de transition des groupes d'enfants</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Échanges scolaire / périscolaire ▪ Affichage des règles ▪ Intégrer les enfants lors de l'élaboration du document des règles de vie ▪ Communication aux familles ▪ Offrir un panel d'activités variées ▪ Proposer des activités en respect du rythme des enfants ▪ Installer des repères visuels ▪ Aménager les salles ▪ Favoriser les échanges avec les différents acteurs évoluant au sein de l'école 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Echanges scolaire/périscolaire de manière informelle (matin, midi) et facilités sur Chantemerle élémentaire avec une équipe qui se connaît bien. Plus difficile sur Glane : créneau des NAP pas adapté, enseignants qui ont terminé leur journée... Depuis l'aménagement de l'école de Glane au Châtelard, la communication est plus fréquente et fluide. Ces échanges, leur teneur et leur régularité dépendent également des personnalités et habitudes des uns et des autres. Les informations circulent toujours quand c'est nécessaire. ▪ Règles de vie retravaillées à la rentrée de septembre pour Chantemerle et Glane, avec les enfants (pictogrammes, rappels réguliers...) ▪ Aménagements d'espace pensés et adaptés surtout sur les accueils maternels. Accompagnement aux devoirs pour les élémentaires (tables). Pas ou peu de devoirs à Glane. ▪ Repères visuels existants partout et retravaillés, modifiés, ajoutés si nécessaire (en lien avec les économies d'énergie sur Chantemerle élémentaire). ▪ Responsable périscolaire invitée aux premiers conseils d'école. Selon l'ordre du jour des suivants, invitation également. ▪ Communication avec les familles régulière (affichage, accueils matins et soirs via les équipes d'animation...) Lien Châtelard et périscolaire bénéfique aux relations familles et à la bonne connaissance de celles-ci par la responsable des structures. A Chantemerle maternelle, communication plus difficile depuis fermeture du portillon extérieur (Vigipirate) : fermé le temps de l'accueil du matin mais ouvert le soir, permettant ainsi aux familles de se présenter à la porte de l'accueil périscolaire et échanger plus facilement avec l'équipe si nécessaire. ▪ Lien avec éducatrice de l'espace jeunesse : présentation sur un temps de coordination

CHANTEMERLE ET GLANE : OBJECTIF ÉDUCATIF 2 → OUTILLER LES ENFANTS DANS LEUR DEVELOPPEMENT

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	ATTENDUS	MOYENS	EVALUATION
<p>Mettre en place des ateliers autour du vivre-ensemble</p> <p>Proposer un accompagnement au numérique</p> <p>Développer l'éducation alimentaire</p> <p>Amener les enfants à mieux se connaître</p>	<p>Prévenir les comportements à risque</p> <p>Posture commune des équipes encadrantes</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ ToiMoiNous ▪ Ateliers autour des possibles risques d'Internet ▪ Sensibilisation au goût, au bien se nourrir ▪ Jeux autour du développement durable ▪ Mise en place de temps calmes, d'ateliers de relaxation ▪ Développer les groupes de parole ▪ Accompagnement par un professionnel du handicap 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les grandes thématiques des ateliers, en lien avec les objectifs fixés, sont fortement liées à la sensibilité des animateurs pour tel ou tel sujet. Mise en œuvre d'une rotation des équipes pour permettre une transmission des compétences « fortes » : en cours. La mise en place de projets d'animation sur d'autres écoles est en cours : questionnaires distribués à l'équipe afin de recenser les thématiques et les besoins. Les responsables périscolaires auront ainsi une vision d'ensemble afin d'organiser les « transferts ». ▪ Les animateurs, notamment ceux formés au ToiMoiNous ont développé une posture professionnelle adaptée (prévention des comportements à risque en général, gestion de conflits, vivre-ensemble...) ▪ Prémices d'un retour des ateliers numériques à Chantemerle élémentaire avec des groupes de travail informatique pour préparer des « exposés » en lien avec le projet du périscolaire autour des 5 continents. ▪ Éducation alimentaire : en lien avec les menus plaisir. ▪ Éco-citoyenneté, tri, recyclage : exemplarité au quotidien. Plus d'impression à Chantemerle élémentaire (on décalque, on dessine sur des feuilles de brouillon...) ▪ Relaxation : tous les jours pour les MS de Chantemerle, une fois / semaine pour les GS. Tous les vendredis pour les maternels de Glane. Pas encore mis en place avec les élémentaires, à développer : sujet abordé en coordo avec un retour de formation, travail sur les temps de transition des enfants avec des outils pratiques (vont être expérimentés avec les élémentaires de Glane, notamment sur le temps méridien). ▪ Gestion des conflits : médiation entre enfants dans la cour, transmission, posture ; « Cause-ri » sur Chantemerle élémentaire : parole enfants sur divers sujets (outils, jeux de carte... créés par Nadège) ▪ Les enfants sont impliqués dans la mise en œuvre des activités, leurs choix sont respectés. ▪ Inscriptions par semaine. ▪ Lien maternelle et élémentaire sur la dernière période. Organisation de la fête de ChanteGlane en cours.

CHANTEMERLE ET GLANE : OBJECTIF ÉDUCATIF 3 → VALORISER LA PARENTALITE

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	ATTENDUS	MOYENS	EVALUATION
Mettre en place des temps favorisant la co-éducation	<p>Reconnaître les familles comme partenaires</p> <p>Développer des pratiques d'échanges</p> <p>Créer une collaboration avec les parents élus</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Créer un outil expliquant les dispositifs municipaux de la naissance à l'adolescence ▪ Mettre en place des permanences ponctuelles sur des temps de présence familles (lors de la sortie des écoles par exemple) ▪ Proposer aux familles d'intervenir selon leurs compétences spécifiques ▪ Proposer aux représentants des parents d'élèves des visites / ateliers dans les structures 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Reconnaissance des familles comme étant de vrais partenaires, échanges réguliers. ▪ Réunions de présentation à la rentrée de septembre 2023. Oui pour Glane et Chantemerle maternelle, non pour Chantemerle élémentaire. ▪ Un atelier sur les échecs envisagé, mené par un parent. ▪ Pas de permanence à la sortie des écoles. ▪ Site de l'école Chantemerle élémentaire ▪ Publications régulières sur les réseaux sociaux ▪ Fête de ChanteGlane prévue en juin 2024, avec un temps tourné vers les familles ▪ Déploiement de l'espace familles avec premières communications dès le mois d'avril 2024

JOLIOT CURIE : OBJECTIF EDUCATIF 1 → FAVORISER LA CONTINUITÉ EDUCATIVE DANS LE RESPECT DU RYTHME DES ENFANTS

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	ATTENDUS	MOYENS	EVALUATION
<p>Mettre en place un socle commun de règles de vie au sein de l'école, quel que soit le temps de l'enfant</p> <p>Organiser les différents temps de l'école de manière cohérente</p> <p>Renforcer la structuration de l'enfant</p>	<p>Les enfants auront des repères communs au sein de l'école, adaptés selon l'objectif du temps</p> <p>La journée de l'enfant sera pensée de façon globale</p> <p>Une vigilance sera apportée aux moments de transition des groupes d'enfants</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Échanges scolaire / périscolaire ▪ Affichage des règles ▪ Intégrer les enfants lors de l'élaboration du document des règles de vie ▪ Communication aux familles ▪ Offrir un panel d'activités variées ▪ Proposer des activités en respect du rythme des enfants ▪ Installer des repères visuels ▪ Aménager les salles ▪ Favoriser les échanges avec les différents acteurs évoluant au sein de l'école 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ouverture et fermeture à clé systématique de la porte ▪ Identification de la salle du périscolaire (J-C elem) et aménagement de la décoration de la salle. ▪ Organisation matérielle de l'espace (J-C Mat) ▪ Conception et affichage des règles de vie avec les enfants (JC mat et élémentaire) ▪ Les échanges scolaire/périscolaire se font de manière informelle (matin, midi) et sont facilités sur Joliot-Curie maternelle. Les informations circulent toujours quand c'est nécessaire. Joliot-Curie élémentaire : une réunion avec directeur école & référent école 1 fois par mois. ▪ Aménagements d'espace pensés et adaptés surtout sur les accueils maternels. Aménagement de l'ancienne salle informatique pour l'élémentaire et petite salle. ▪ Responsable périscolaire invité aux conseils d'école et échanges réguliers ▪ Lien avec éducatrice de l'espace jeunesse ▪ Création d'une gazette du périscolaire ▪ Communication avec les familles régulière (affichage, accueils matins et soirs via l'équipe d'animation). Bon lien entre le Chatelard et le périscolaire via les responsables des structures mais aussi les animateurs et animatrices qui travaillent sur les deux structures.

JOLIOT CURIE : OBJECTIF ÉDUCATIF 2 → OUTILLER LES ENFANTS DANS LEUR DÉVELOPPEMENT

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	ATTENDUS	MOYENS	EVALUATION
<p>Mettre en place des ateliers autour du vivre-ensemble</p> <p>Proposer un accompagnement au numérique</p> <p>Développer l'éducation alimentaire</p> <p>Amener les enfants à mieux se connaître</p>	<p>Prévenir les comportements à risque</p> <p>Posture commune des équipes encadrantes</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ ToiMoiNous ▪ Ateliers autour des possibles risques d'Internet ▪ Sensibilisation au goût, au bien se nourrir ▪ Jeux autour du développement durable ▪ Mise en place de temps calmes, d'ateliers de relaxation ▪ Développer les groupes de parole ▪ Accompagnement par un professionnel du handicap 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les grandes thématiques des ateliers, en lien avec les objectifs fixés, sont fortement liées à la sensibilité des animateurs pour tel ou tel sujet. Mise en œuvre d'une rotation des équipes pour permettre une transmission des compétences « fortes » : en cours. ▪ Les animateurs, notamment ceux formés au ToiMoiNous ont développé une posture professionnelle adaptée (prévention des comportements à risque en général, gestion de conflits, vivre-ensemble...). Un groupe « Vivre-ensemble » a été créé : la zénibulle. ▪ Éducation alimentaire : ateliers en lien avec les menus plaisirs. Maternelle : ateliers cuisine l'an passé. Élémentaire : menus « qui est-ce ? ». ▪ Eco-citoyenneté, tri, recyclage : exemplarité au quotidien. Quelques animations à Joliot-Curie maternelle. Bac de tri et pictogramme en périscolaire élémentaire. ▪ Relaxation : un atelier tous les jeudis à Joliot-Curie élémentaire. Tous les jours pour les MS. ▪ Les enfants sont impliqués dans la mise en œuvre des activités : inscriptions par semaine. ▪ Dialogue et réflexion entre référent handicap, la monitrice éducatrice et l'équipe pour les ESH. Intervention indispensable pour chaque année car chaque enfant, chaque handicap est différent, il faut donc reprendre tout à 0 avec chaque nouvel enfant. Mise en place du livret d'accueil ▪ Temps de coordination menés par responsable du périscolaire afin d'échanger, d'analyser et de participer à l'harmonisation et la cohésion des équipes. ▪ Projet d'échange entre les élémentaires et maternelles sur les temps de NAP (sur toute une période).

JOLIOT CURIE : OBJECTIF ÉDUCATIF 3 → VALORISER LA PARENTALITE

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	ATTENDUS	MOYENS	EVALUATION
<p>Mettre en place des temps favorisant la co-éducation</p>	<p>Reconnaître les familles comme partenaires</p> <p>Développer des pratiques d'échanges</p> <p>Créer une collaboration avec les parents élus</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Créer un outil expliquant les dispositifs municipaux de la naissance à l'adolescence ▪ Mettre en place des permanences ponctuelles sur des temps de présence familles (lors de la sortie des écoles par exemple) ▪ Proposer aux familles d'intervenir selon leurs compétences spécifiques ▪ Proposer aux représentants des parents d'élèves des visites / ateliers dans les structures 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Invitation des familles à venir découvrir les créations / réalisations et différentes activités vécues par leurs enfants une fois par période (J-C Mat) ▪ Considérer chaque famille de la même façon en fonction des difficultés. ▪ Beaucoup d'échanges en face à face, au quotidien ou lors de r-v formels, participation à des équipes de suivi de scolarisation & équipes éducatives. ▪ Manque de connaissances sur les différents services municipaux liés à la famille. ▪ Réunions de présentation à la rentrée de septembre 2023 : sur chaque école (soit physiquement soit par le biais d'un mot diffusé aux enseignants). ▪ Pas d'ateliers menés par des parents. ▪ Pas de permanence à la sortie des écoles. ▪ Communication avec le centre social municipal afin de trouver des solutions, des moyens pour venir en appui aux familles en difficulté. ▪ Mise en place de la gazette.

METHODE 2 : LES QUESTIONNAIRES

En 2024, les questionnaires d'évaluation pour les familles (1 questionnaire par école), les animateurs, les enseignants) ont été réalisés au format numérique : *google form*, QR Code pour y accéder directement. Ce format est souple pour les familles et moins mobilisateur en traitement des données pour les services municipaux.

Concernant les enfants, le questionnaire a fait l'objet d'échanges sur le temps périscolaire, accompagnés par les directions du périscolaire soit pour renseigner directement sous google forms pour les CM1 et CM2, soit en atelier pour les CE1 et CE2. Cette seconde modalité, en atelier, n'a pas été menée avec le temps nécessaire, les échanges avec les enfants se poursuivront ultérieurement.

Les acteurs concernés par l'évaluation

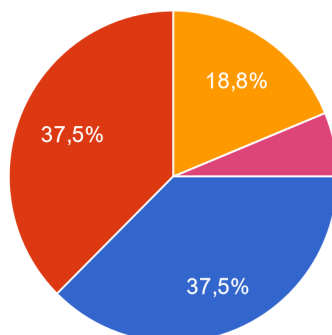
Acteurs	Répondants
Les familles	250
Les enfants en CE 1, CE2, CM1, CM2	180
Les animateurs	20
Les enseignants	16

Fiche 1 : La continuité des temps éducatifs

ENSEIGNANTS

4. Considérez-vous qu'il existe une continuité des temps éducatifs entre le scolaire et le périscolaire ?

16 réponses

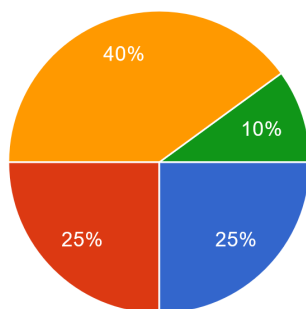


- Oui et nous en échangeons avec les animateurs
- Oui, cela se fait naturellement
- Pas toujours, mais ce serait bien d'y arriver
- Pas toujours mais ce n'est pas toujours essentiel
- Pas du tout, mais ce serait bien d'y a...
- Pas du tout, mais cela n'est pas ess...
- Je ne sais pas

ANIMATEURS

4. Considérez-vous qu'il existe une continuité des temps éducatifs entre le scolaire et le périscolaire ?

20 réponses



- Oui et nous en échangeons avec les animateurs
- Oui, cela se fait naturellement
- Pas toujours, mais ce serait bien d'y arriver
- Pas toujours mais ce n'est pas toujours essentiel
- Pas du tout, mais ce serait bien d'y a...
- Pas du tout, mais cela n'est pas ess...
- Je ne sais pas

ENSEIGNANTS

6. Au cours des 4 années qui viennent de s'écouler, sur quels sujets communs considérez-vous avoir avancé ?

Toi moi nous

je ne suis là que depuis cette année

Échanges avec le périscolaire

EDD

les règles de vie dans la cour

l'harmonisation des règles

rencontres conjointes des familles avec le périscolaire, le bien être des enfants par

l'intermédiaire des conseils d'élèves

Lutte contre le harcèlement, la violence à l'école

Nous travaillons avec les mêmes enfants, nous rencontrons les mêmes parents, il faut et nous avons réussi à construire une continuité entre tous les adultes de l'école. Cela nous permet de faire front ensemble face aux accusations des parents qui se font de plus en plus.

les règles de l'école et la variété des activités à leur proposer

la continuité concernant les règles collectives

La liaison entre périscolaire et scolaire.

NSPP

Aucun.

ANIMATEURS

6. Au cours des 4 années qui viennent de s'écouler, sur quels sujets communs considérez-vous avoir avancé ?

La cohésion

Accueil des ESH, gestion de conflits, communication.

La communication, les sanctions avec les enfants.

Sur les règles de vie

la cohésion

La communication

L'inclusion

L'inclusion des enfants en situation de handicaps et le partage des locaux, le suivi des enfants « difficiles »

Le bien être des enfants

Le bien-être des enfants et la communication

Le bien être et l'écoute des enfants.

Les gros projets qui sont soumis en conseil d'école

l'inclusion des enfants en situation de handicap

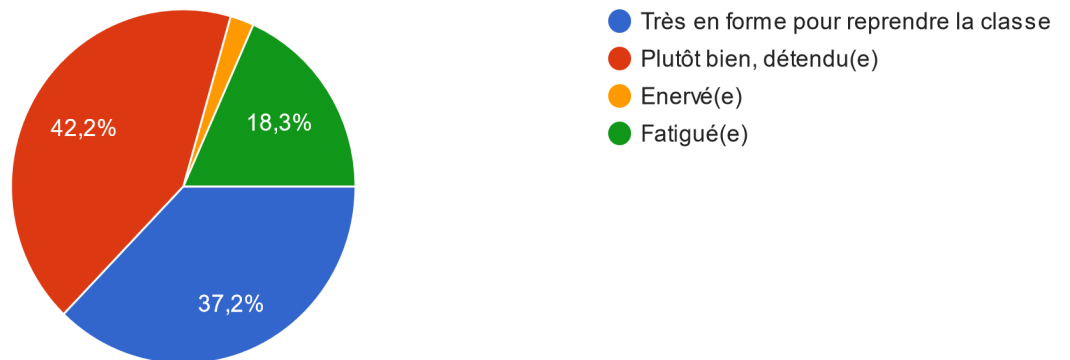
Communication entre les différents acteurs éducatifs / besoins et rythmes des enfants

Fiche 2 : les temps du matin, du soir, des NAP

ENFANTS

1. Comment te sens-tu à ton retour en classe, après la pause de midi ?

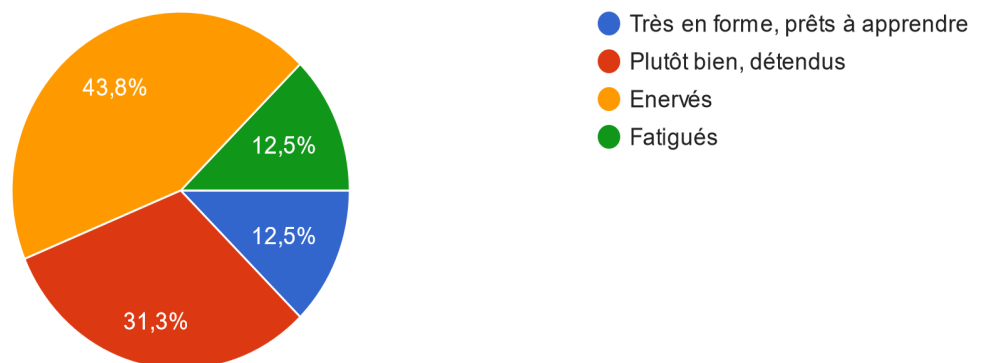
180 réponses



ENSEIGNANTS

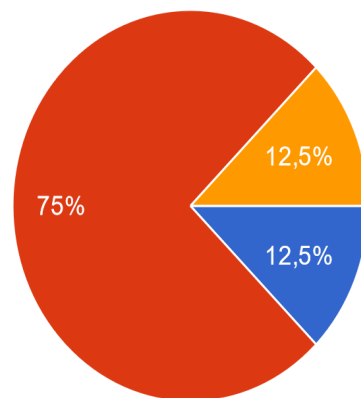
1. En règle générale, comment percevez-vous les enfants à leur retour en classe après la pause méridienne ?

16 réponses



7. Sur quel créneau considérez-vous que les NAP sont le plus profitables pour les enfants ?

16 réponses

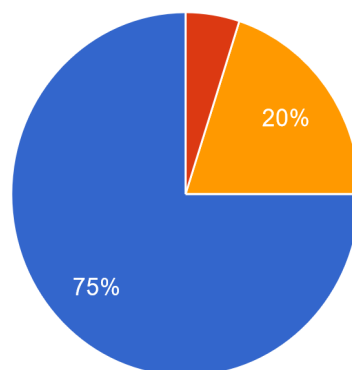


- A la pause méridienne, avant ou après le repas chaque jour
- De 15h30 à 16h30, chaque jour après les cours
- En les regroupant sur des créneaux horaires plus longs mais pas tous les jours

ANIMATEURS

1. Sur quel créneau considérez-vous que les NAP sont le plus profitables pour les enfants ?

20 réponses

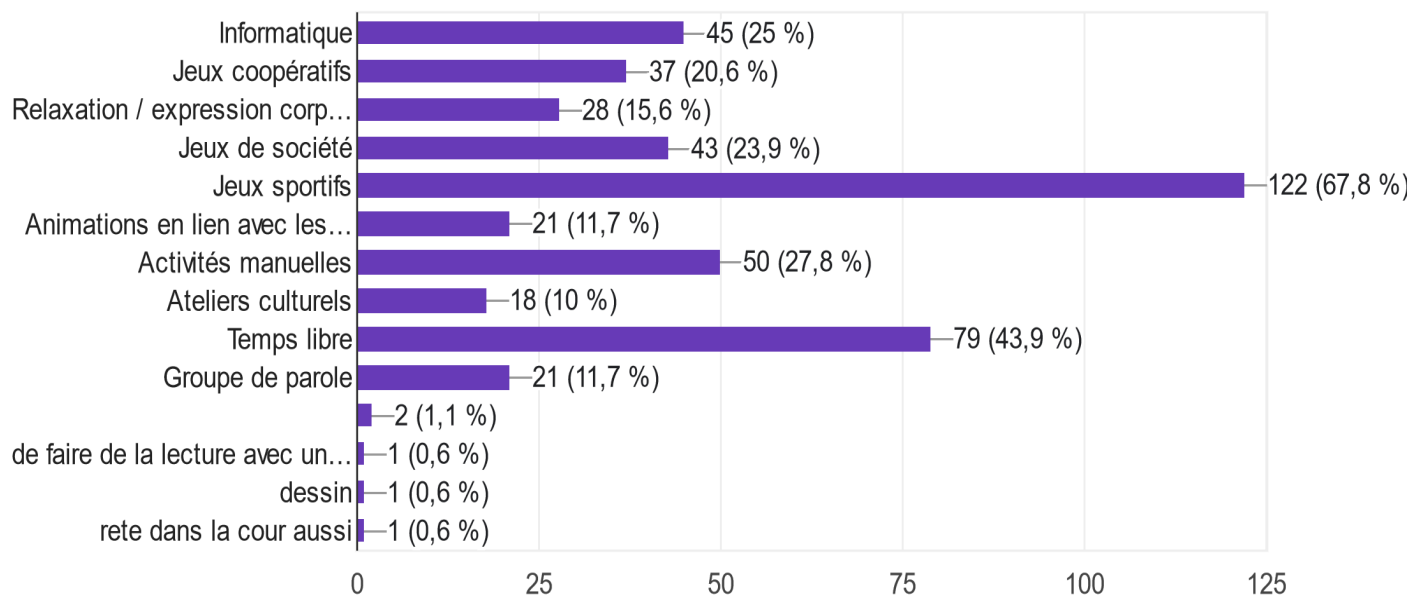


- A la pause méridienne, avant ou après le repas chaque jour
- De 15h30 à 16h30, chaque jour après les cours
- En les regroupant sur des créneaux horaires plus longs mais pas tous les jours

ENFANTS

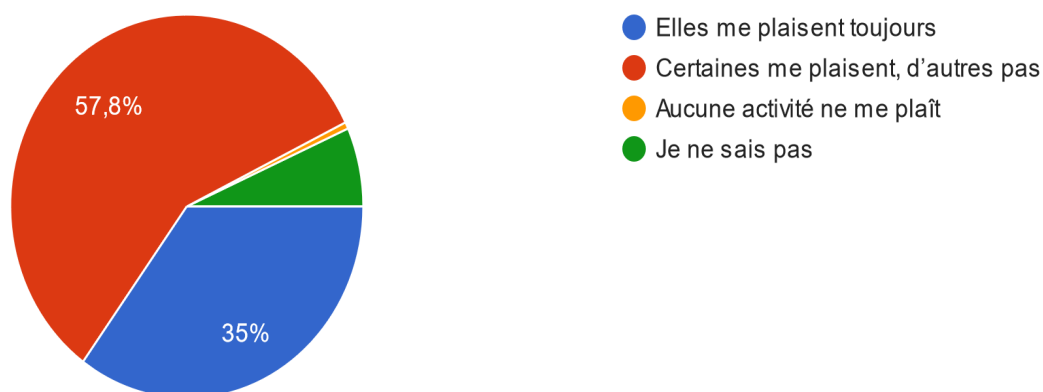
5. Pendant les activités périscolaires, quelles activités préfères-tu ? Sélectionne tes 3 activités favorites.

180 réponses



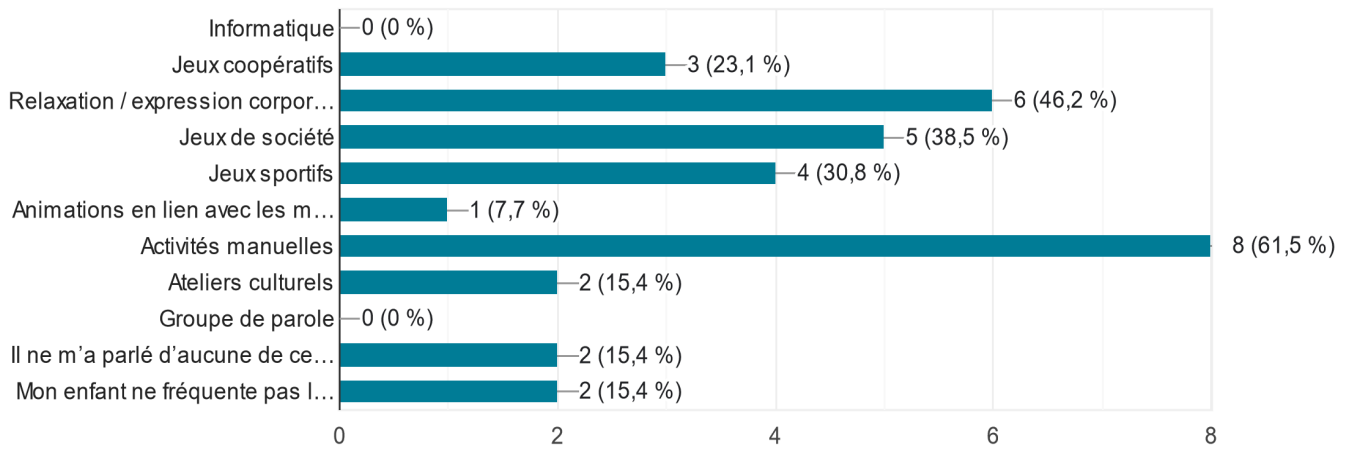
6. Que penses-tu des activités proposées sur le temps périscolaires ?

180 réponses



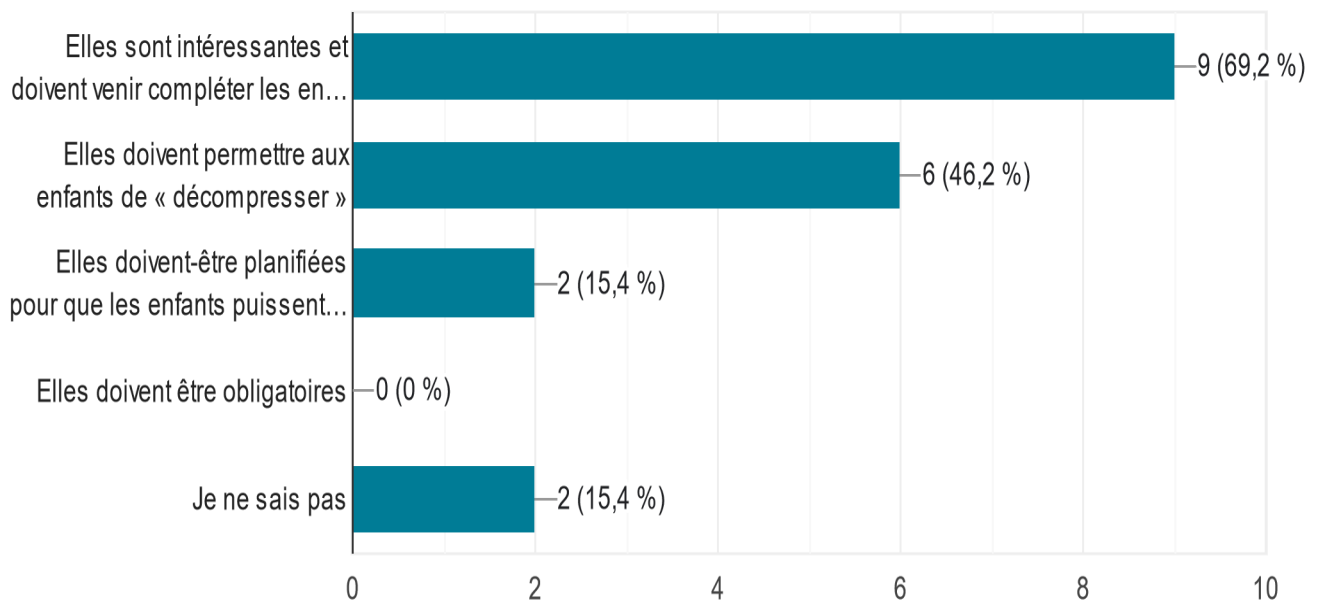
2. Vos enfants vous ont-ils parlé des différentes activités périscolaires que nous leur proposons ?

13 réponses



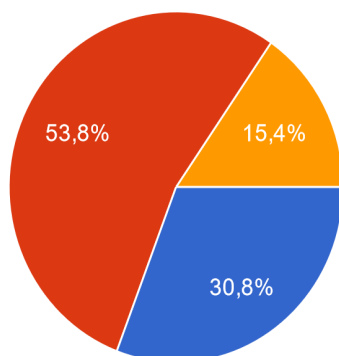
3. Que pensez-vous de l'organisation de ces activités ?

13 réponses



4. D'après vous sur quels créneaux horaires est-il plus cohérent de les organiser ?

13 réponses

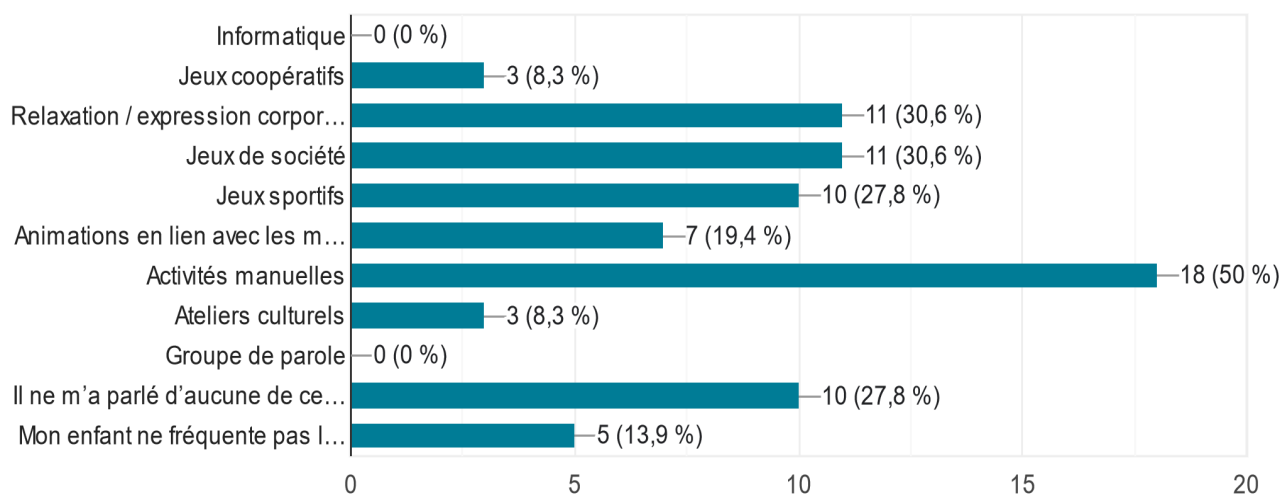


- A la pause méridienne, avant ou après le repas chaque jour
- De 15h30 à 16h30, chaque jour après les cours
- En les regroupant sur des créneaux horaires plus longs mais pas tous les jours

PARENTS D'ELEVES CHANTEMERLE MATERNELLE

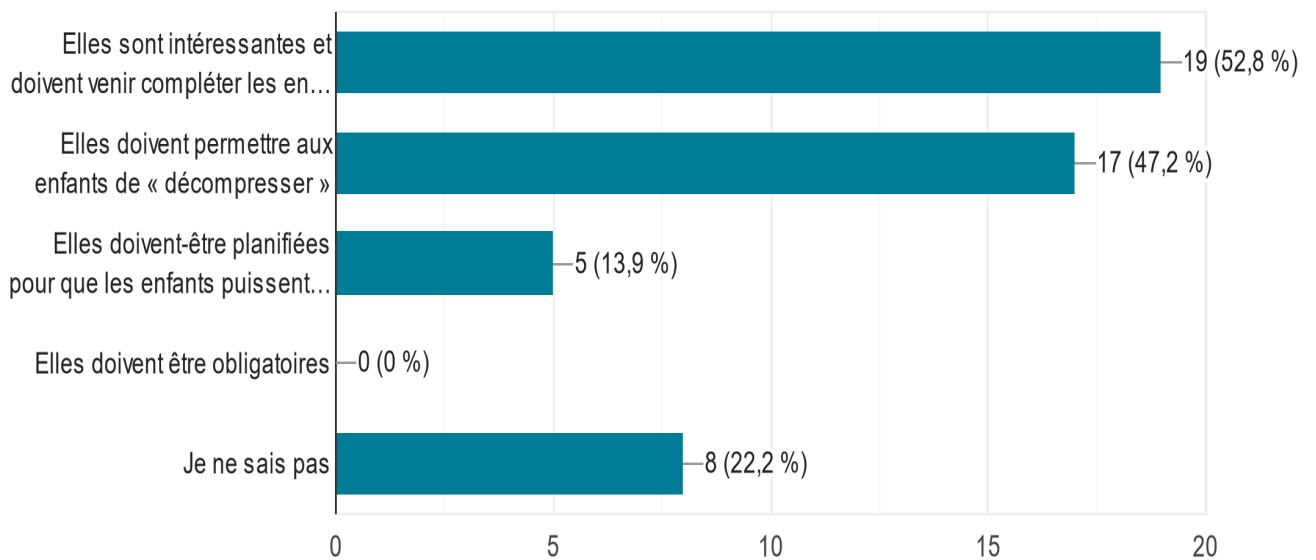
2. Vos enfants vous ont-ils parlé des différentes activités périscolaires que nous leur proposons ?

36 réponses



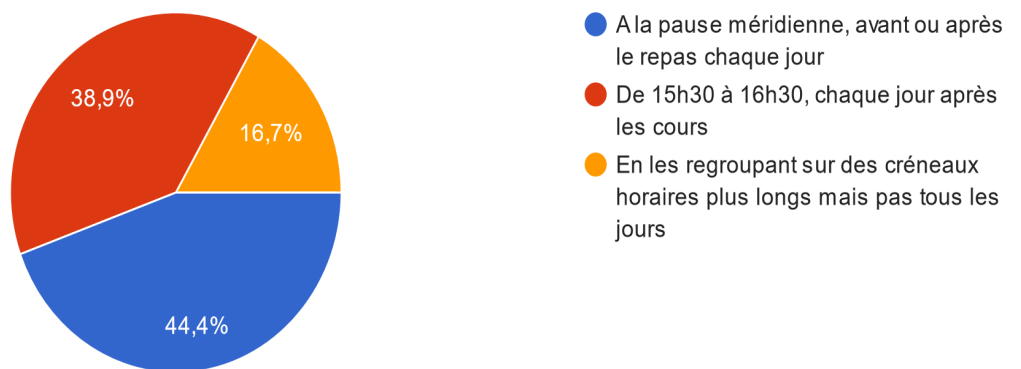
3. Que pensez-vous de l'organisation de ces activités ?

36 réponses



4. D'après vous sur quels créneaux horaires est-il plus cohérent de les organiser ?

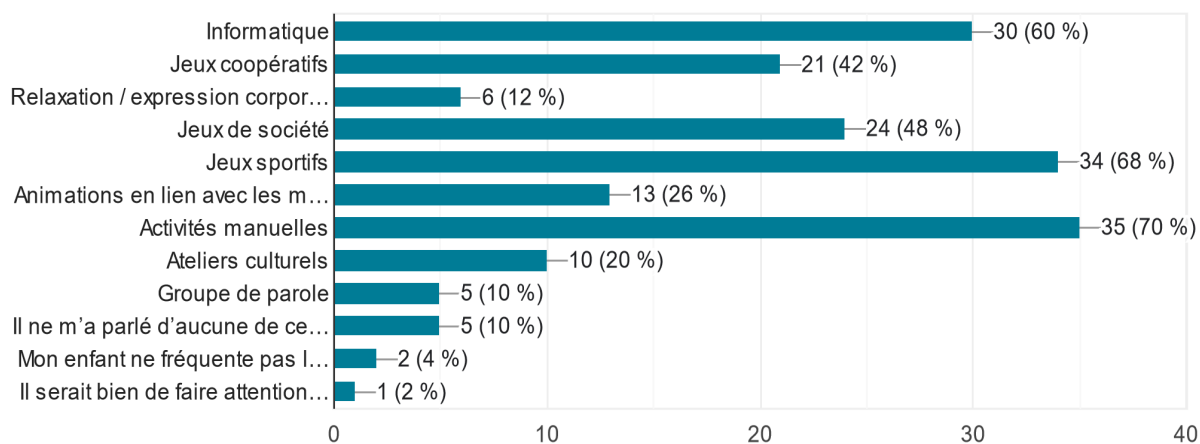
36 réponses



PARENTS D'ELEVES CHANTEMERLE ELEMENTAIRE

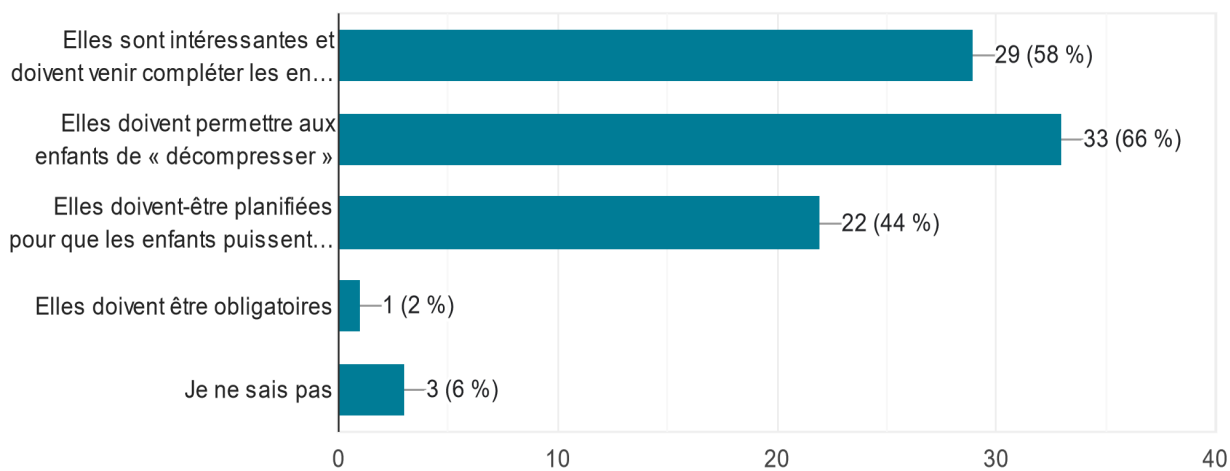
2. Vos enfants vous ont-ils parlé des différentes activités périscolaires que nous leur proposons ?

50 réponses



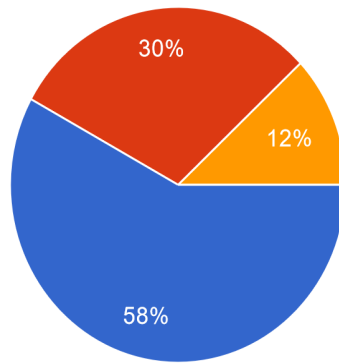
3. Que pensez-vous de l'organisation de ces activités ?

50 réponses



4. D'après vous sur quels créneaux horaires est-il plus cohérent de les organiser ?

50 réponses

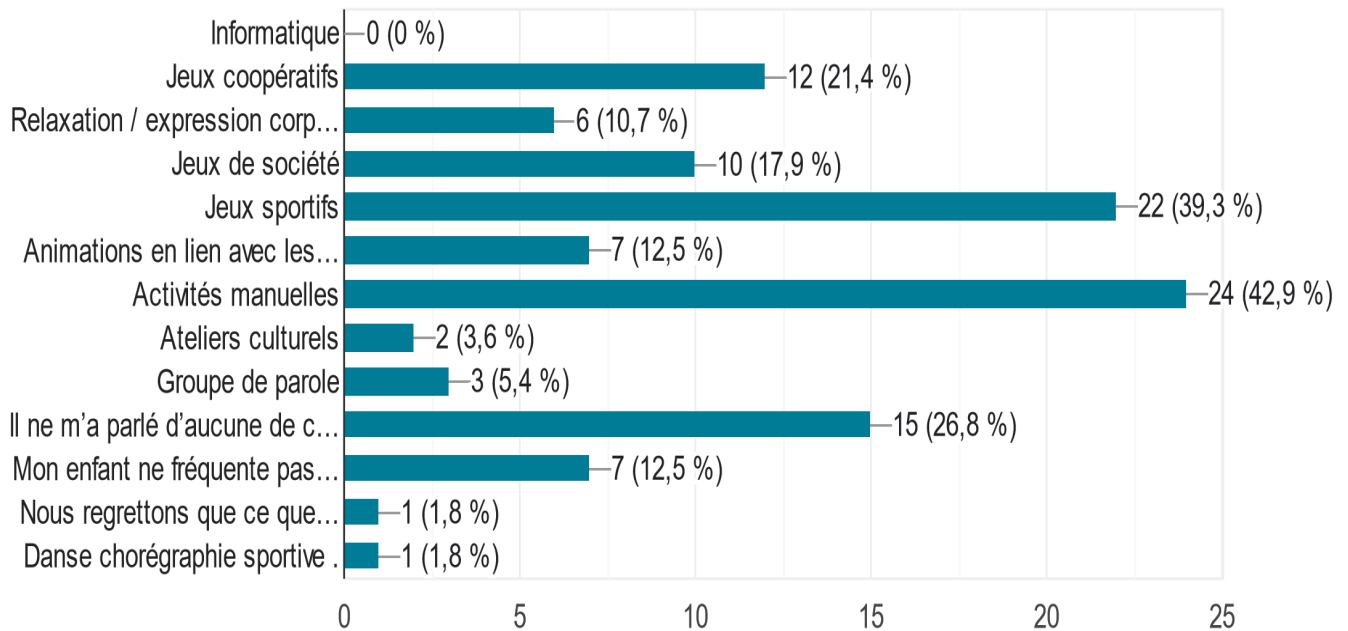


- A la pause méridienne, avant ou après le repas chaque jour
- De 15h30 à 16h30, chaque jour après les cours
- En les regroupant sur des créneaux horaires plus longs mais pas tous les jours

PARENTS D'ELEVES GLANE

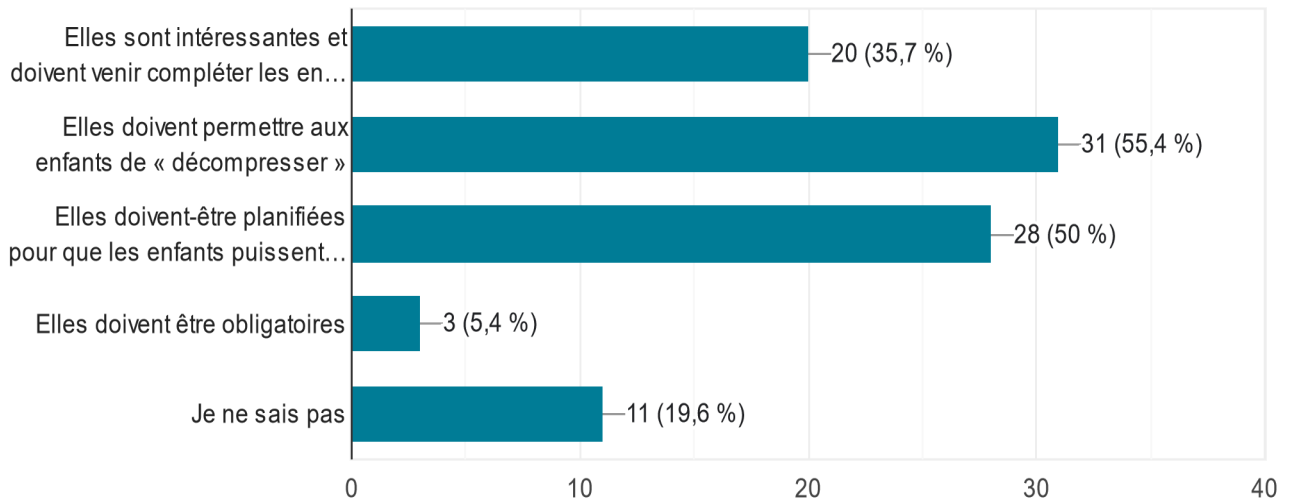
2. Vos enfants vous ont-ils parlé des différentes activités périscolaires que nous leur proposons ?

56 réponses



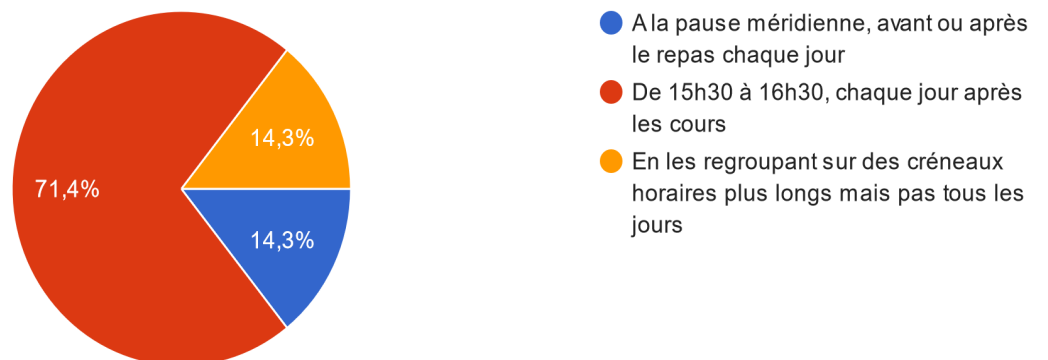
3. Que pensez-vous de l'organisation de ces activités ?

56 réponses



4. D'après vous sur quels créneaux horaires est-il plus cohérent de les organiser ?

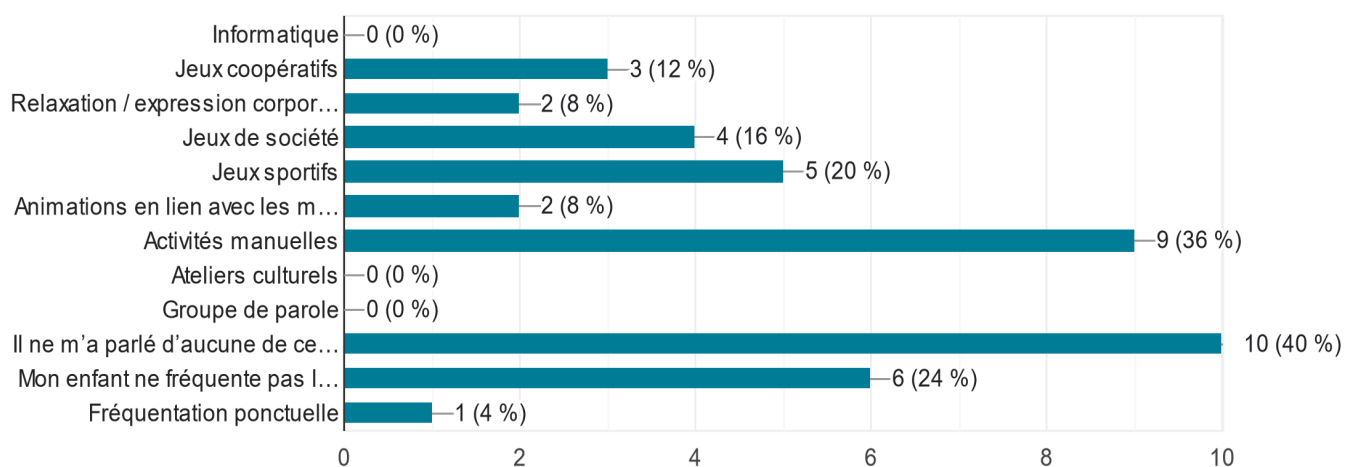
56 réponses



PARENTS D'ELEVES JOLIOT MATERNELLE

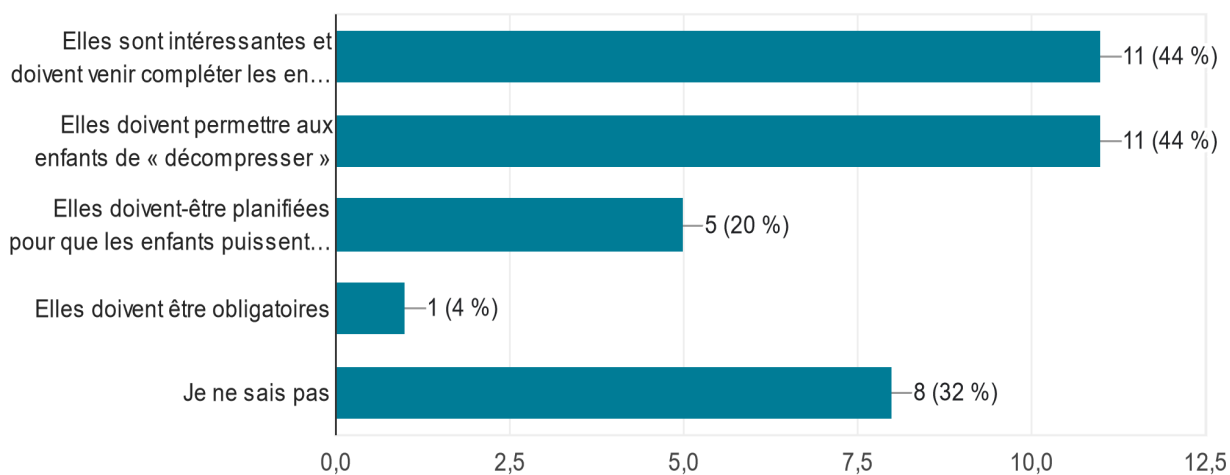
2. Vos enfants vous ont-ils parlé des différentes activités périscolaires que nous leur proposons ?

25 réponses



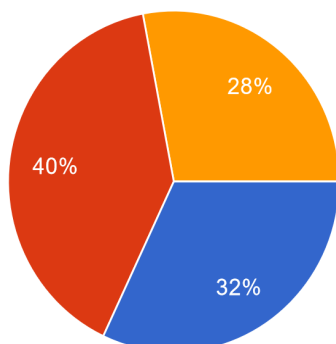
3. Que pensez-vous de l'organisation de ces activités ?

25 réponses



4. D'après vous sur quels créneaux horaires est-il plus cohérent de les organiser ?

25 réponses

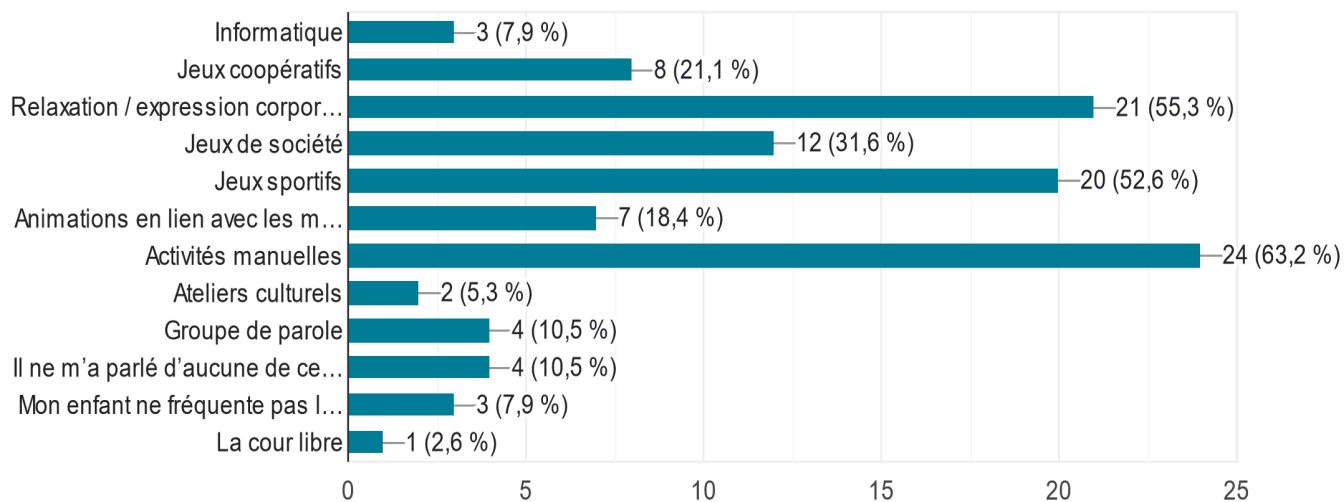


- A la pause méridienne, avant ou après le repas chaque jour
- De 15h30 à 16h30, chaque jour après les cours
- En les regroupant sur des créneaux horaires plus longs mais pas tous les jours

PARENTS D'ELEVES JOLIOT CURIE ELEMENTAIRE

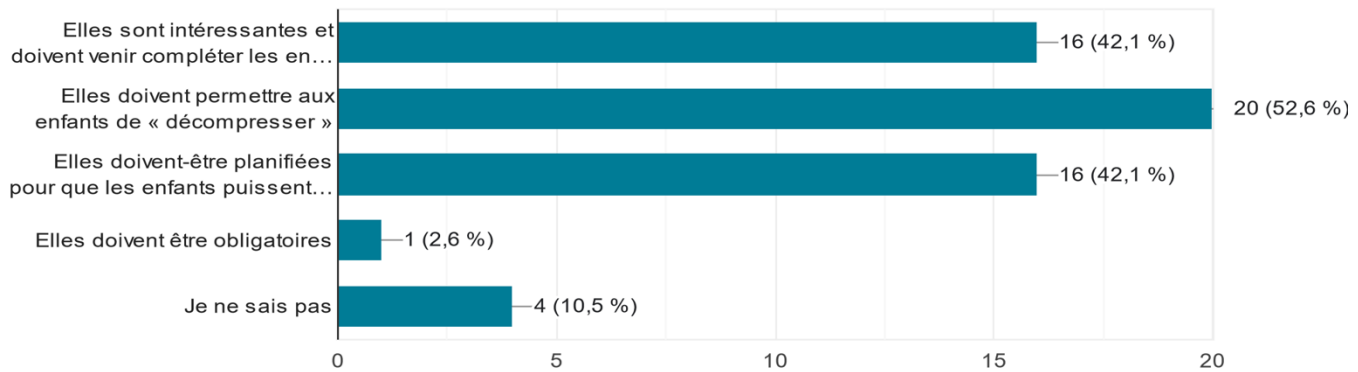
2. Vos enfants vous ont-ils parlé des différentes activités périscolaires que nous leur proposons ?

38 réponses



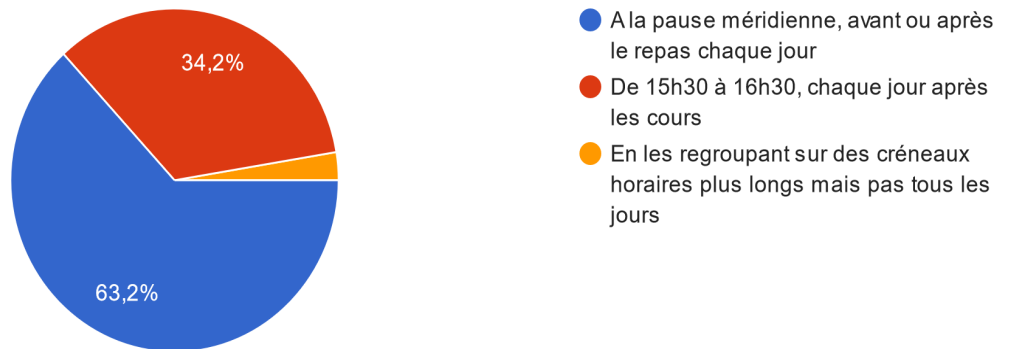
3. Que pensez-vous de l'organisation de ces activités ?

38 réponses



4. D'après vous sur quels créneaux horaires est-il plus cohérent de les organiser ?

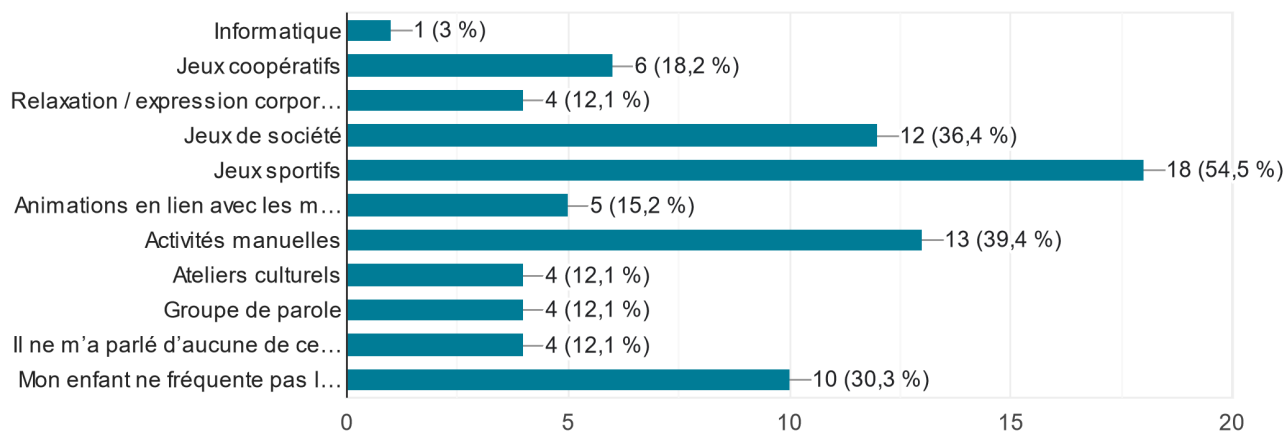
38 réponses



PARENTS D'ELEVES REPUBLIQUE

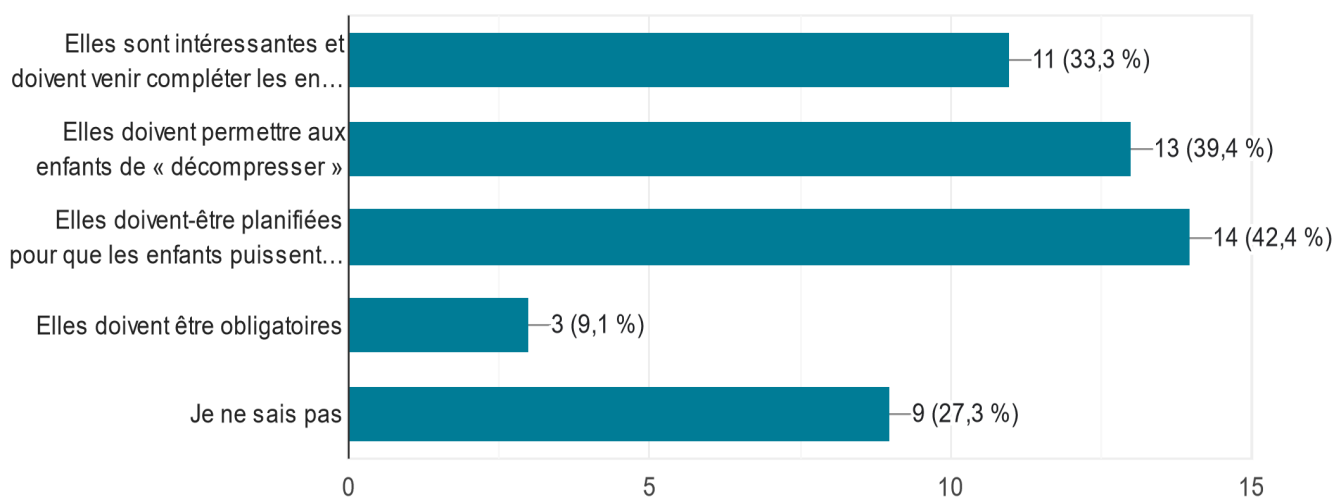
2. Vos enfants vous ont-ils parlé des différentes activités périscolaires que nous leur proposons ?

33 réponses



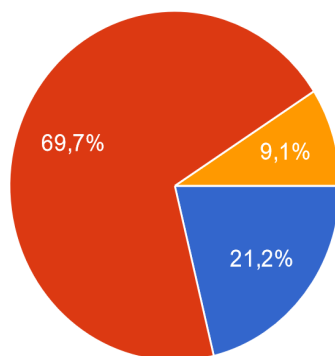
3. Que pensez-vous de l'organisation de ces activités ?

33 réponses



4. D'après vous sur quels créneaux horaires est-il plus cohérent de les organiser ?

33 réponses



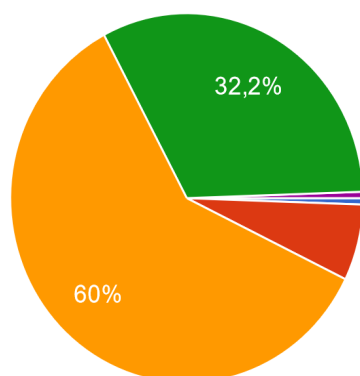
- A la pause méridienne, avant ou après le repas chaque jour
- De 15h30 à 16h30, chaque jour après les cours
- En les regroupant sur des créneaux horaires plus longs mais pas tous les jours

Fiche 3 : la restauration scolaire

ENFANTS

7. Le plus souvent, comment trouves-tu le temps du repas à la cantine ?

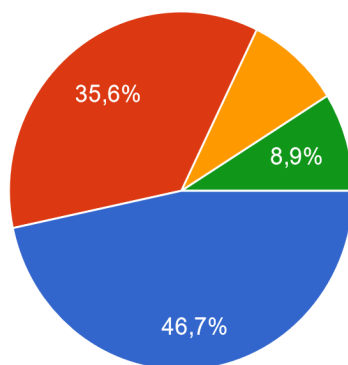
180 réponses



- Très calme
- Calme
- Bruyant mais cela ne me gêne pas
- Bruyant et cela me gêne
- Je ne sais pas, je ne mange pas à la cantine

8. En général, quand tu sors de table à la cantine, le plus souvent tu dirais que :

180 réponses

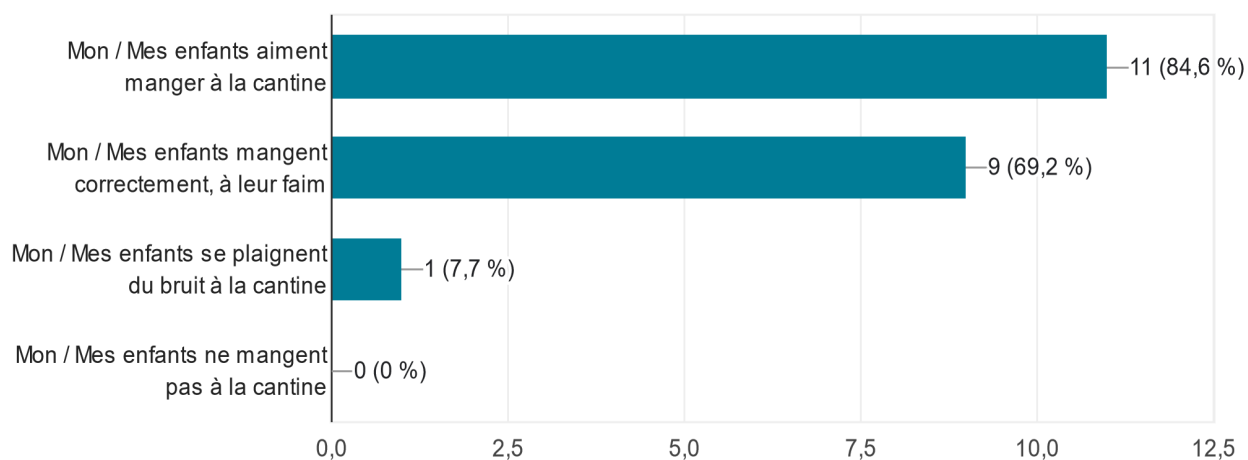


- J'ai assez mangé, je n'ai plus faim
- J'ai bien mangé mais j'en reprendrais bien plus si c'était possible
- J'en ai laissé dans mon assiette, mais j'ai assez mangé
- Je n'ai pas beaucoup mangé et j'ai encore faim
- Je ne mange pas à la cantine

PARENTS D'ELEVES CACHIN

5. Vos enfants vous parlent-ils du temps de repas ? (Plusieurs réponses possibles)

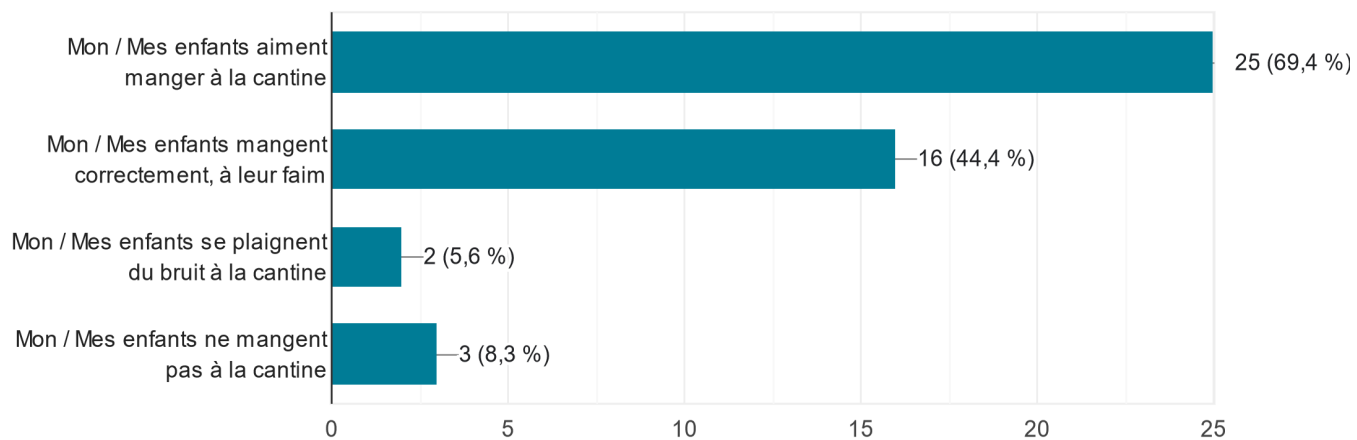
13 réponses



PARENTS D'ELEVES CHANTEMERLE MATERNELLE

5. Vos enfants vous parlent-ils du temps de repas ? (Plusieurs réponses possibles)

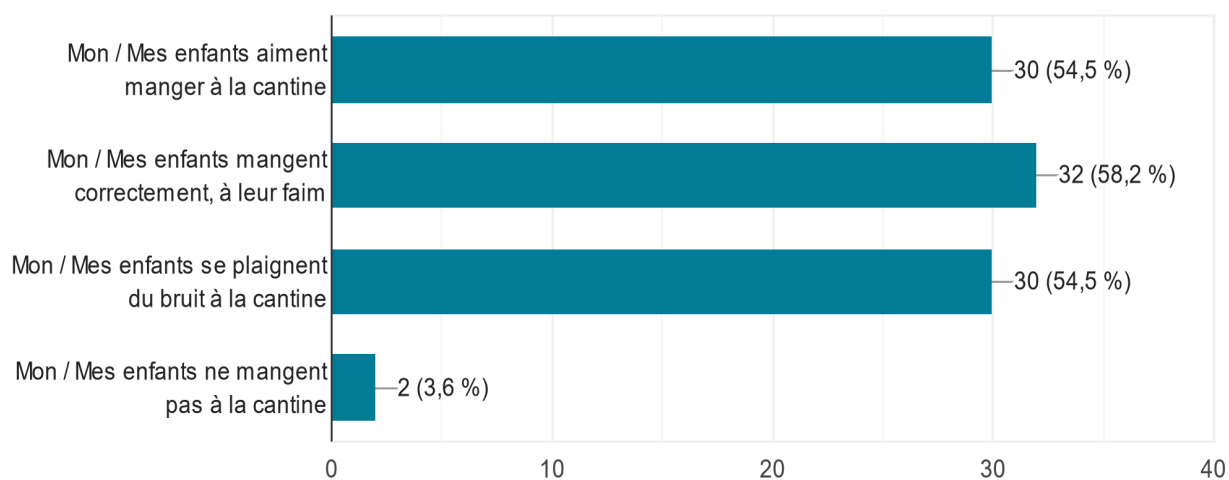
36 réponses



PARENTS D ELEVES GLANE

5. Vos enfants vous parlent-ils du temps de repas ? (Plusieurs réponses possibles)

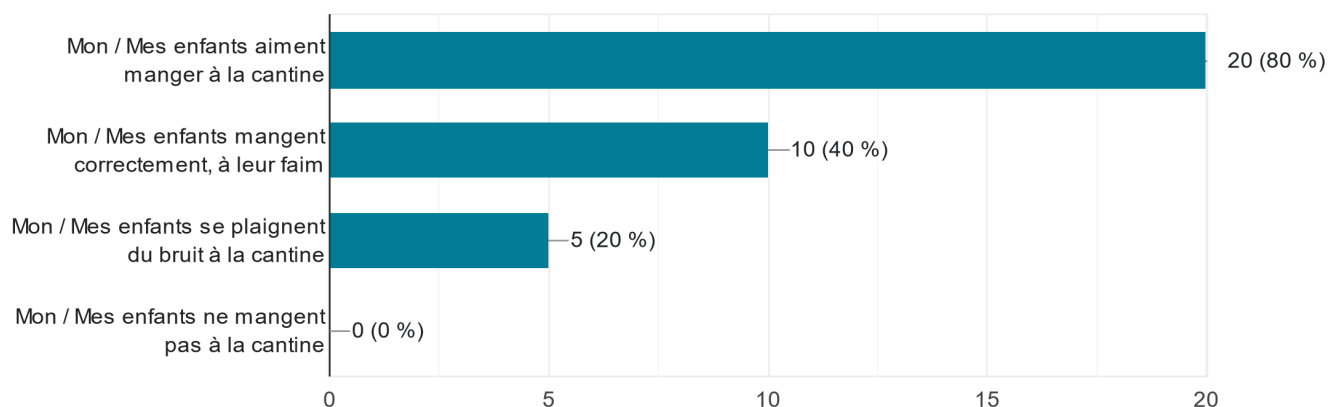
55 réponses



PARENTS D'ELEVES JOLIOT MATERNELLE

5. Vos enfants vous parlent-ils du temps de repas ? (Plusieurs réponses possibles)

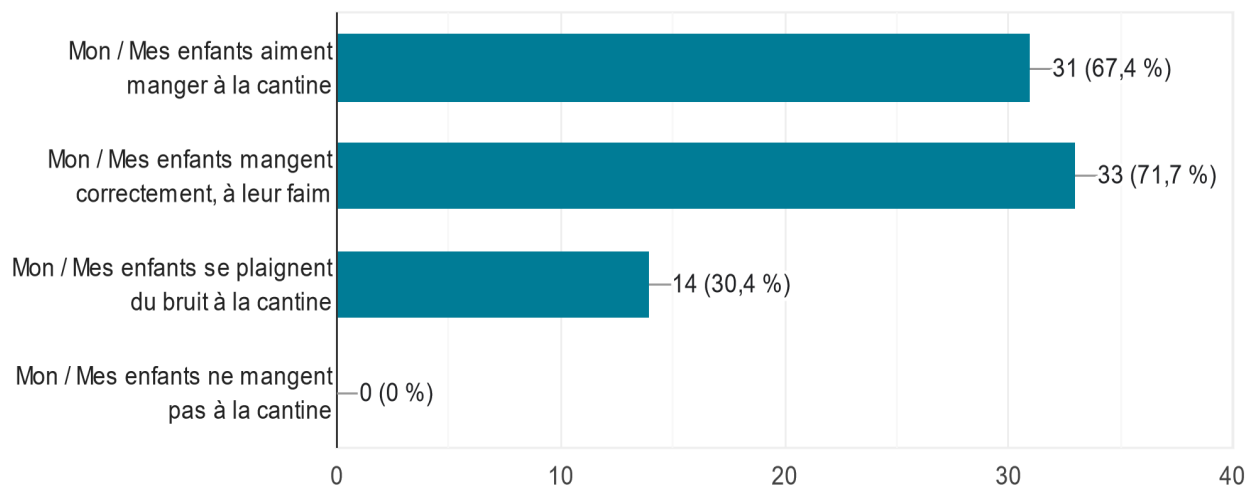
25 réponses



PARENTS D'ELEVES CHANTEMERLE ELEMENTAIRE

5. Vos enfants vous parlent-ils du temps de repas ? (Plusieurs réponses possibles)

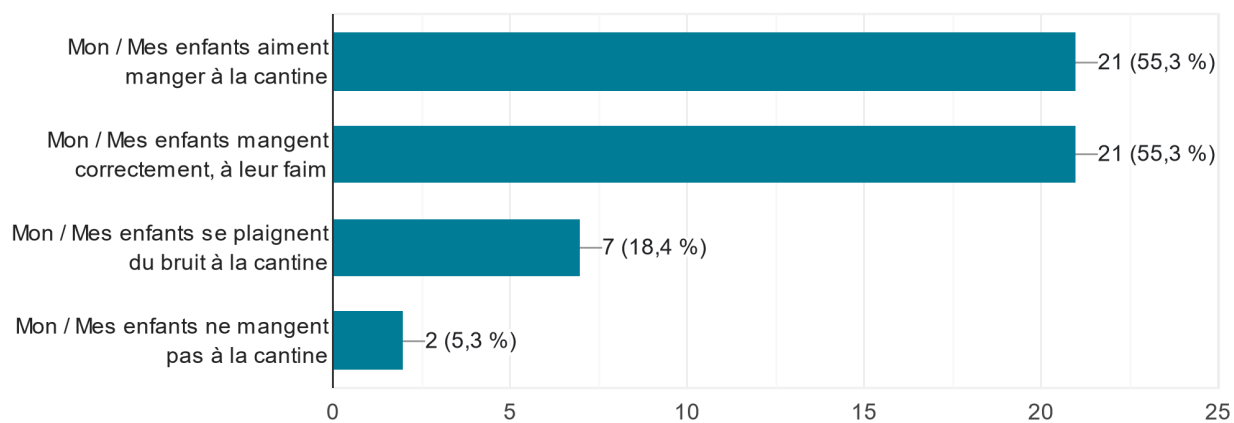
46 réponses



PARENTS D'ELEVES JOLIOT CURIE ELEMENTAIRE

5. Vos enfants vous parlent-ils du temps de repas ? (Plusieurs réponses possibles)

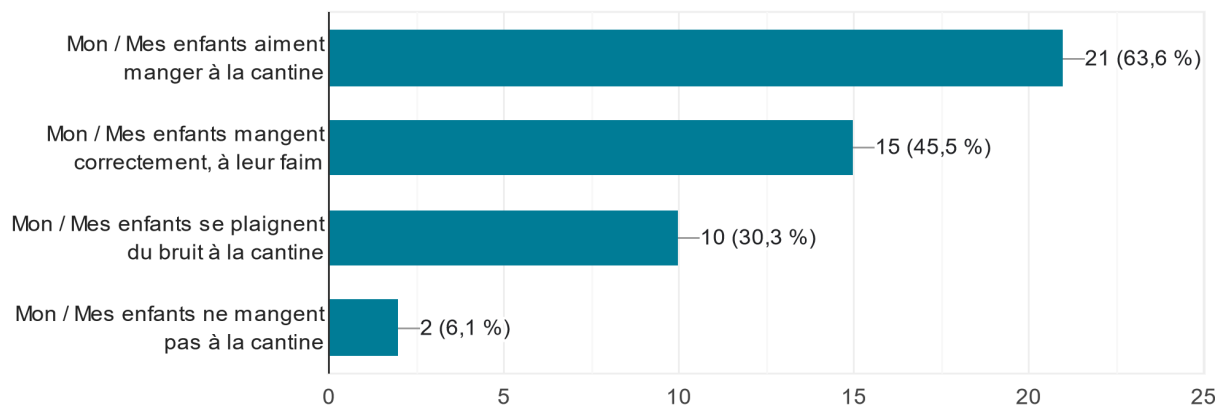
38 réponses



PARENTS D ELEVES REPUBLIQUE

5. Vos enfants vous parlent-ils du temps de repas ? (Plusieurs réponses possibles)

33 réponses



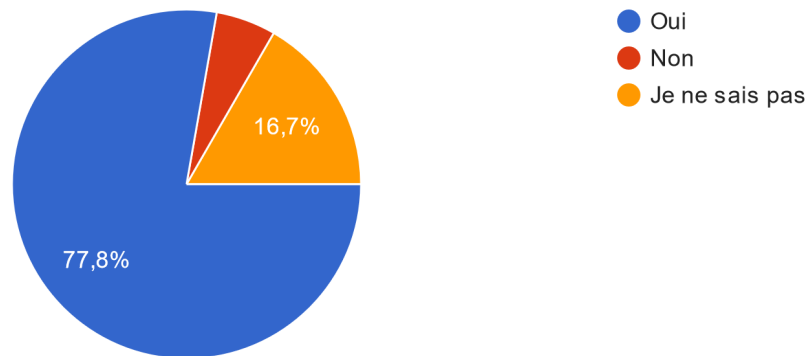
Fiche 4 : les règles de vie dans l'enceinte de l'école, le climat scolaire

LES REGLES DE VIE

ENFANTS

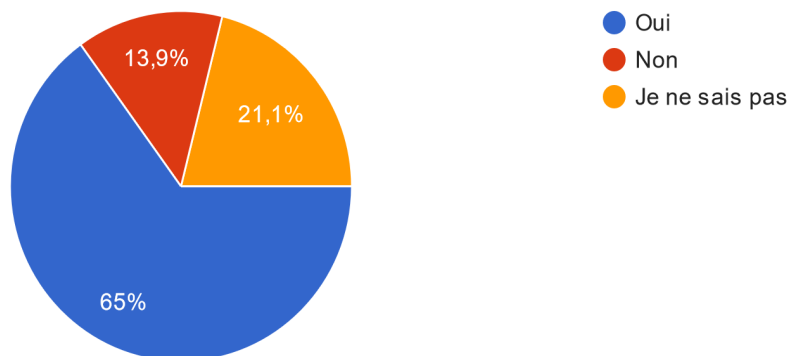
2. Connais-tu les règles de vie du temps périscolaire ?

180 réponses



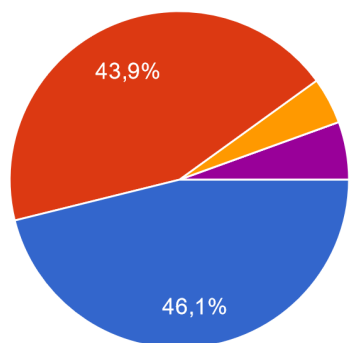
3. Les règles de vie sont-elles les mêmes tout au long de la journée (avec les animateurs, les enseignants et à la cantine) ?

180 réponses



4. Penses-tu les respecter ?

180 réponses

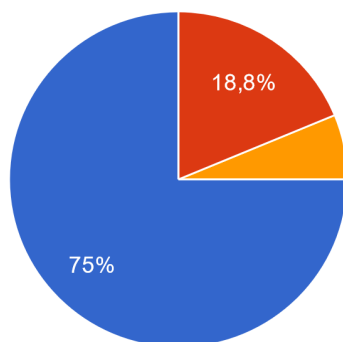


- Tout le temps
- Le plus souvent oui, mais parfois non
- Le plus souvent non
- Jamais
- Je ne sais pas

ENSEIGNANTS

2. Les règles de vie sont-elles les mêmes tout au long de la journée (avec les animateurs, les enseignants et à la cantine) ?

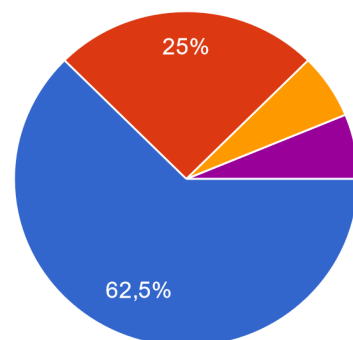
16 réponses



- Oui
- Non
- Je ne sais pas

3. Sont-elles connues des enfants ?

16 réponses

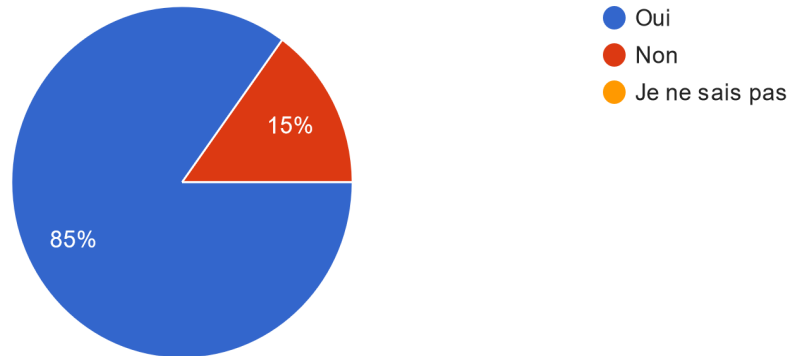


- Tout le temps
- Le plus souvent oui, mais parfois non
- Le plus souvent non
- Jamais / Pas du tout
- Je ne sais pas

ANIMATEURS

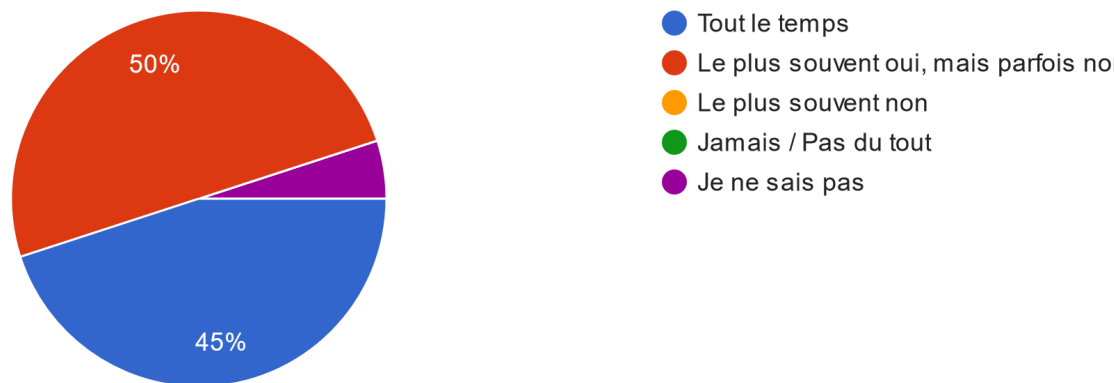
2. Les règles de vie sont-elles les mêmes tout au long de la journée (avec les animateurs, les enseignants et à la cantine) ?

20 réponses



3. Sont-elles connues des enfants ?

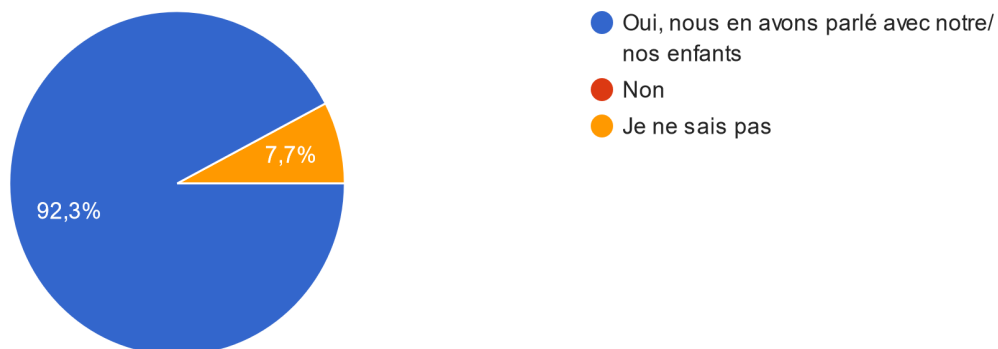
20 réponses



PARENTS D'ELEVES CACHIN

1. Avez-vous entendu parler des règles de vie sur les différents temps au sein de l'école ? (1 seule réponse possible)

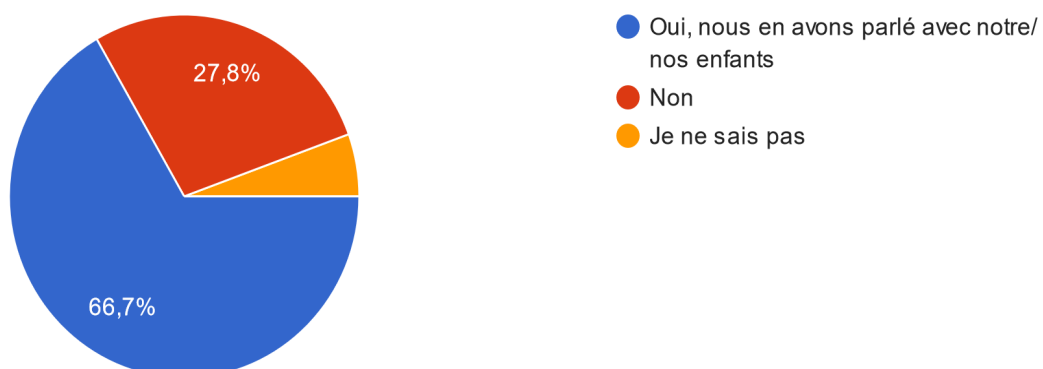
13 réponses



PARENTS D'ELEVES CHANTEMERLE MATERNELLE

1. Avez-vous entendu parler des règles de vie sur les différents temps au sein de l'école ? (1 seule réponse possible)

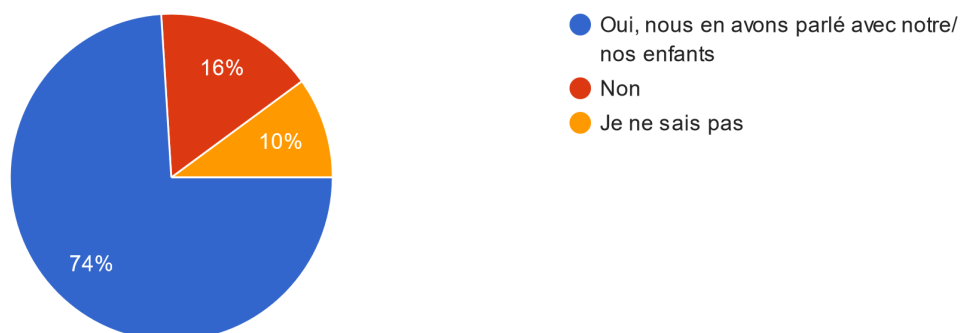
36 réponses



PARENTS D'ELEVES CHANTEMERLE ELEMENTAIRE

1. Avez-vous entendu parler des règles de vie sur les différents temps au sein de l'école ? (1 seule réponse possible)

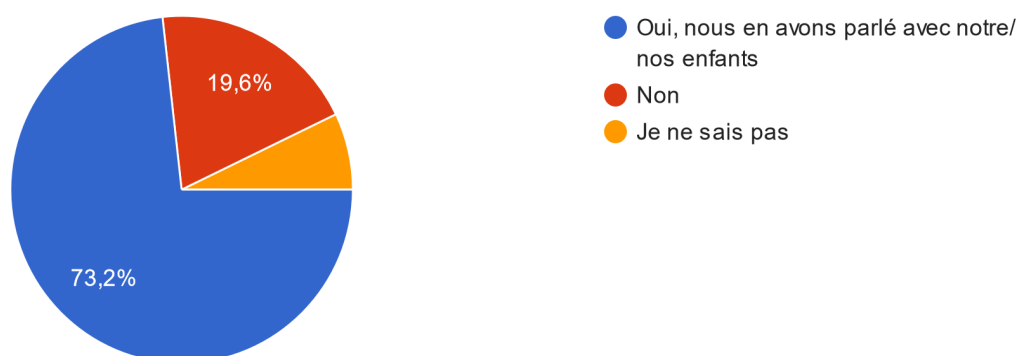
50 réponses



PARENTS D'ELEVES GLANE

1. Avez-vous entendu parler des règles de vie sur les différents temps au sein de l'école ? (1 seule réponse possible)

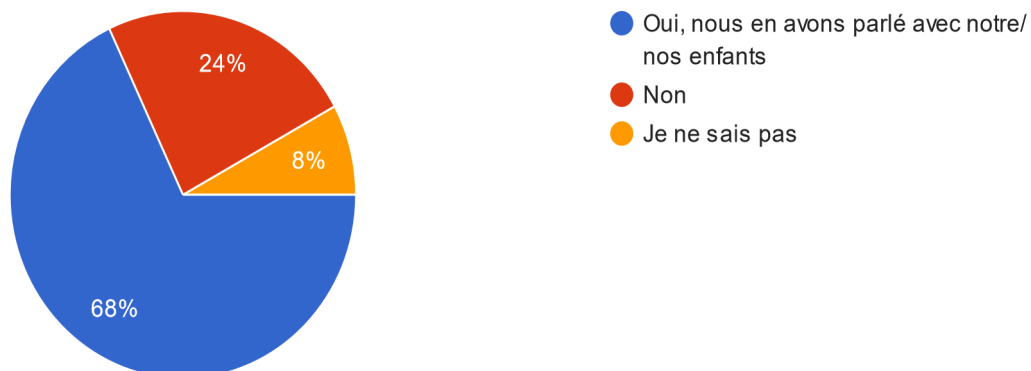
56 réponses



PARENTS D'ÉLÈVES JOLIOT CURIE MATERNELLE

1. Avez-vous entendu parler des règles de vie sur les différents temps au sein de l'école ? (1 seule réponse possible)

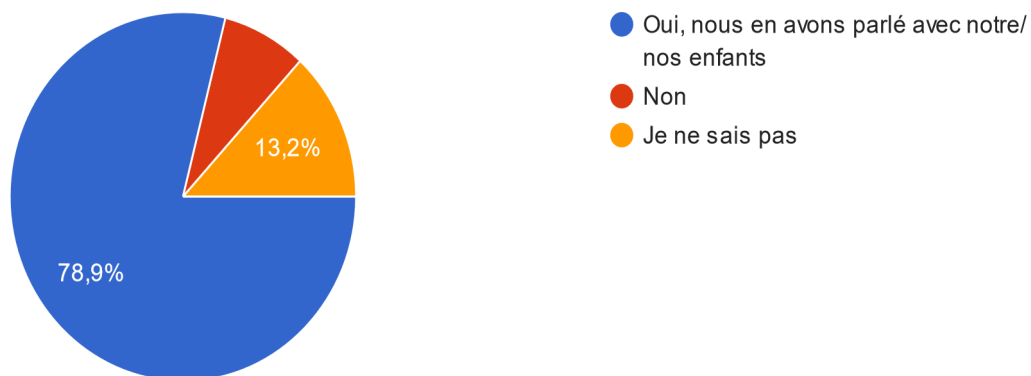
25 réponses



PARENTS D'ÉLÈVES JOLIOT CURIE ELEMENTAIRE

1. Avez-vous entendu parler des règles de vie sur les différents temps au sein de l'école ? (1 seule réponse possible)

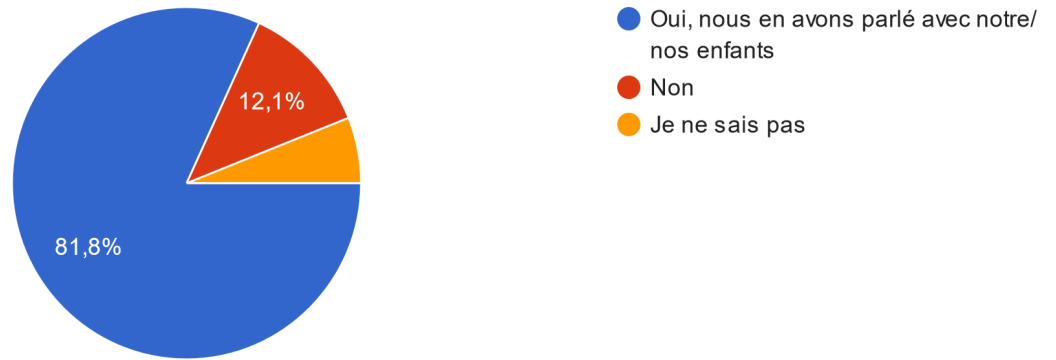
38 réponses



PARENTS D'ELEVES REPUBLIQUE

1. Avez-vous entendu parler des règles de vie sur les différents temps au sein de l'école ? (1 seule réponse possible)

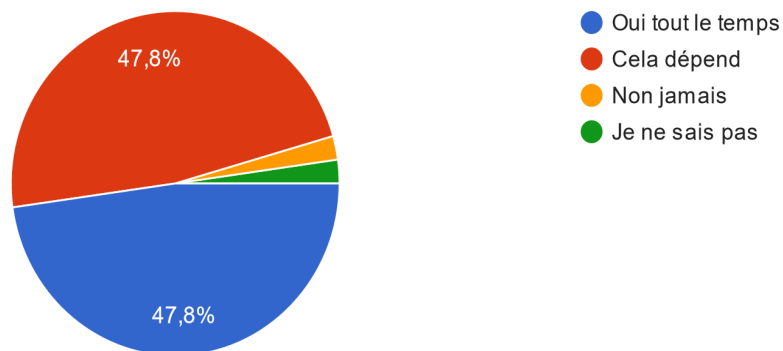
33 réponses



ENFANTS

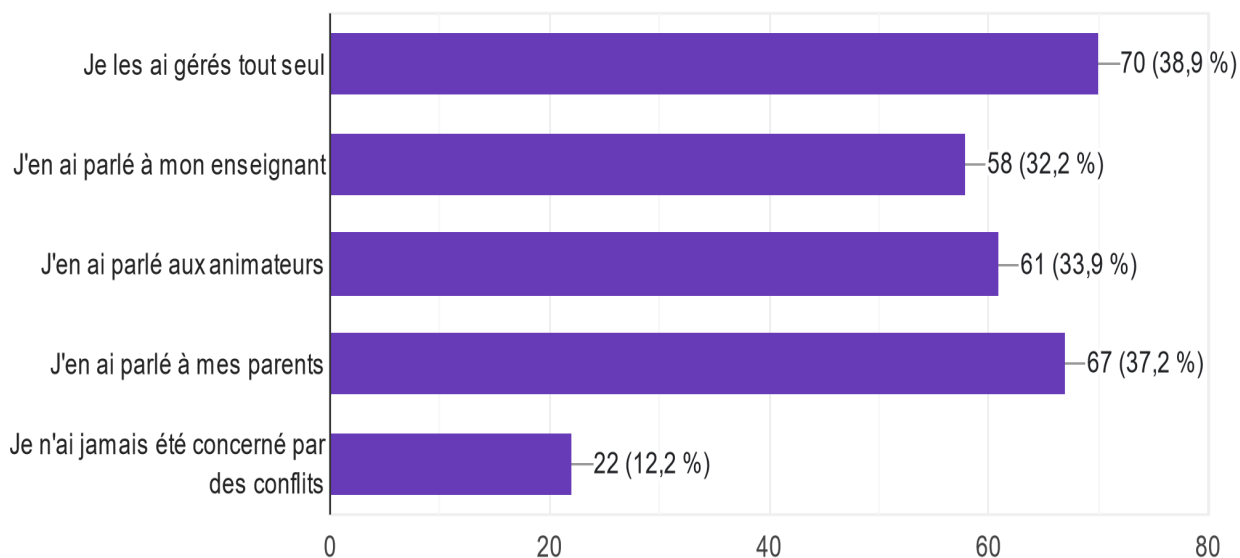
9. Te sens-tu en confiance à l'école (dans la classe, dans la cour, à la cantine) ?

180 réponses



10. Si tu as été concerné par des conflits avec des camarades, qu'as-tu fait ?

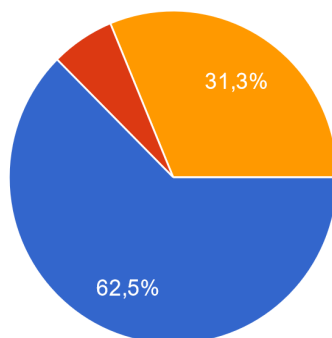
180 réponses



ENSEIGNANTS

5. Estimez-vous qu'il existe un climat de confiance entre les enseignants et le personnel municipal (ATSEM, ETAPS, animateurs, agents de restauration) ?

16 réponses

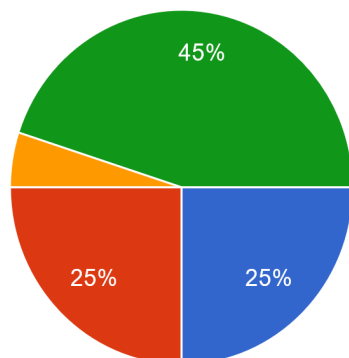


- Oui avec tous, et les échanges sont réguliers
- Oui, avec tous, mais les échanges mériteraient d'être développés
- Oui, mais plus avec certains métiers que d'autres
- De manière générale, il peut être encore amélioré
- Je ne sais pas

ANIMATEURS

5. Estimez-vous qu'il existe un climat de confiance entre les enseignants et le personnel municipal (ATSEM, ETAPS, animateurs, agents de restauration) ?

20 réponses

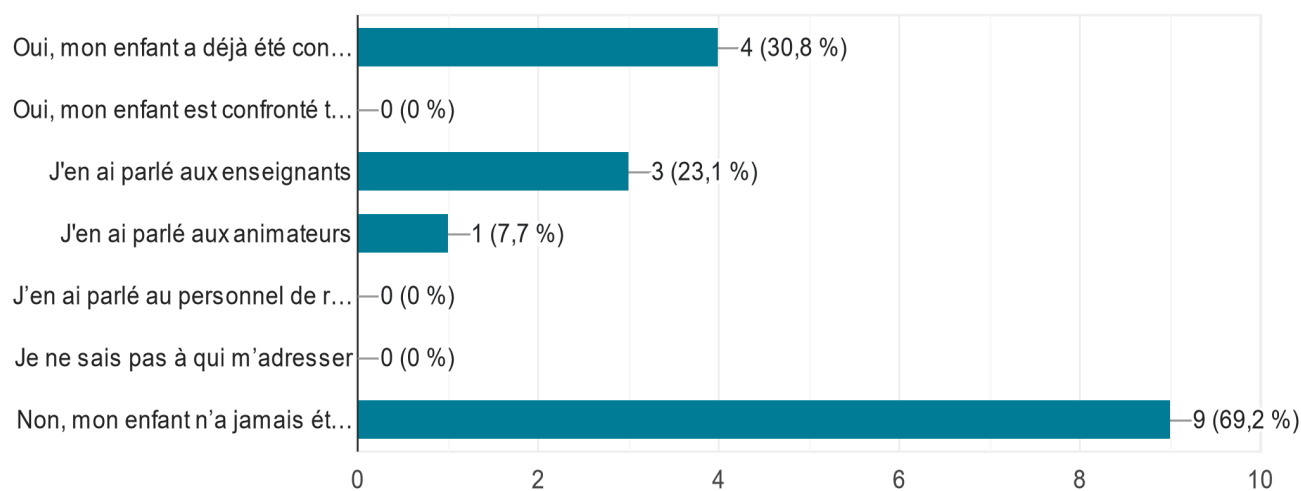


- Oui avec tous, et les échanges sont réguliers
- Oui, avec tous, mais les échanges mériteraient d'être développés
- Oui, mais plus avec certains métiers que d'autres
- De manière générale, il peut être encore amélioré
- Je ne sais pas

PARENTS D ELEVES CACHIN

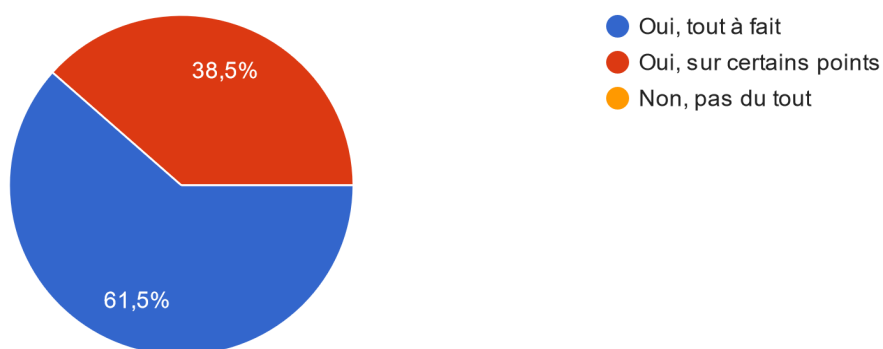
6. Vos enfants ont-ils été concernés par des conflits entre enfants au sein de l'école ? (Plusieurs réponses possibles)

13 réponses



7. Considérez-vous que les animateurs du périscolaire font partie de l'équipe éducative ?

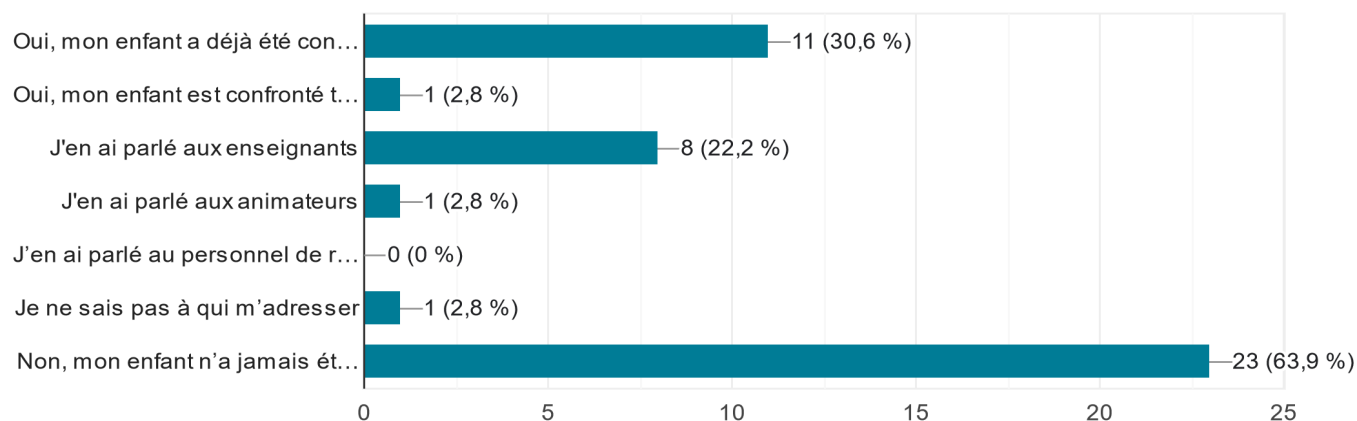
13 réponses



PARENTS D ELEVES CHANTEMERLE MATERNELLE

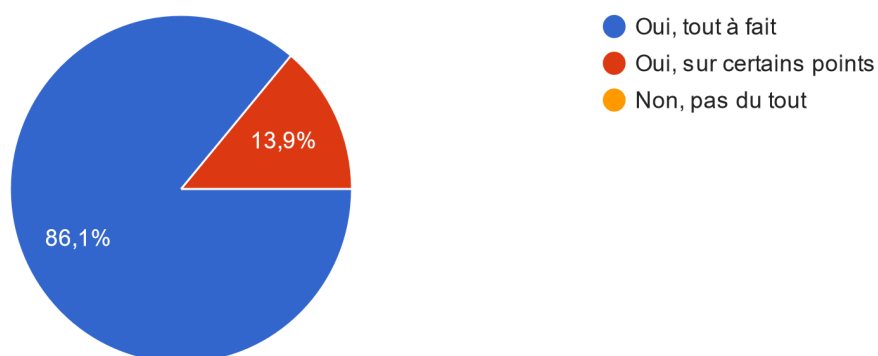
6. Vos enfants ont-ils été concernés par des conflits entre enfants au sein de l'école ? (Plusieurs réponses possibles)

36 réponses



7. Considérez-vous que les animateurs du périscolaire font partie de l'équipe éducative ?

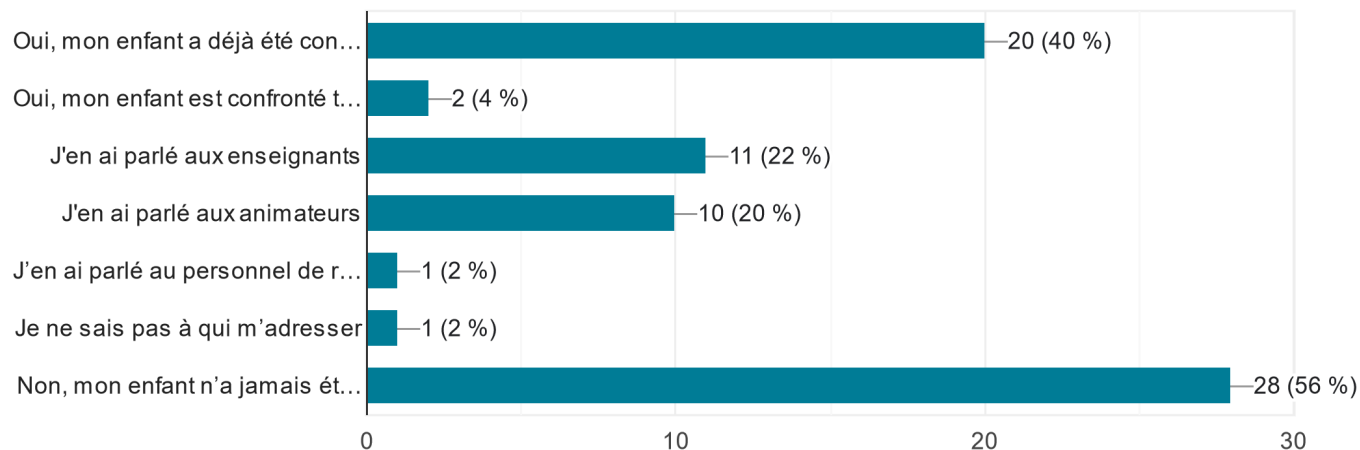
36 réponses



PARENTS D ELEVES CHANTEMERLE ELEMENTAIRE

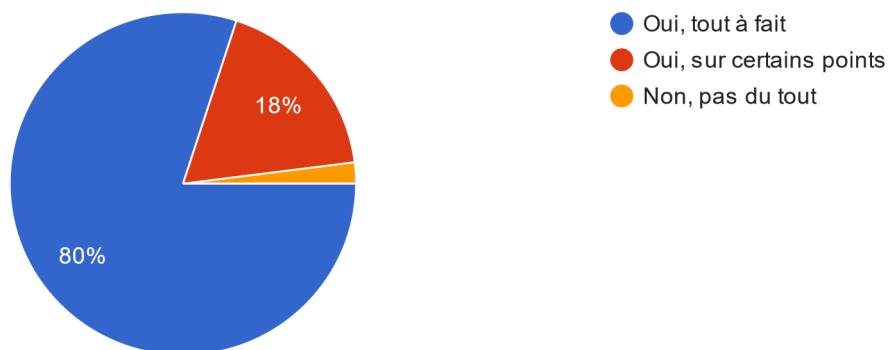
6. Vos enfants ont-ils été concernés par des conflits entre enfants au sein de l'école ? (Plusieurs réponses possibles)

50 réponses



7. Considérez-vous que les animateurs du périscolaire font partie de l'équipe éducative ?

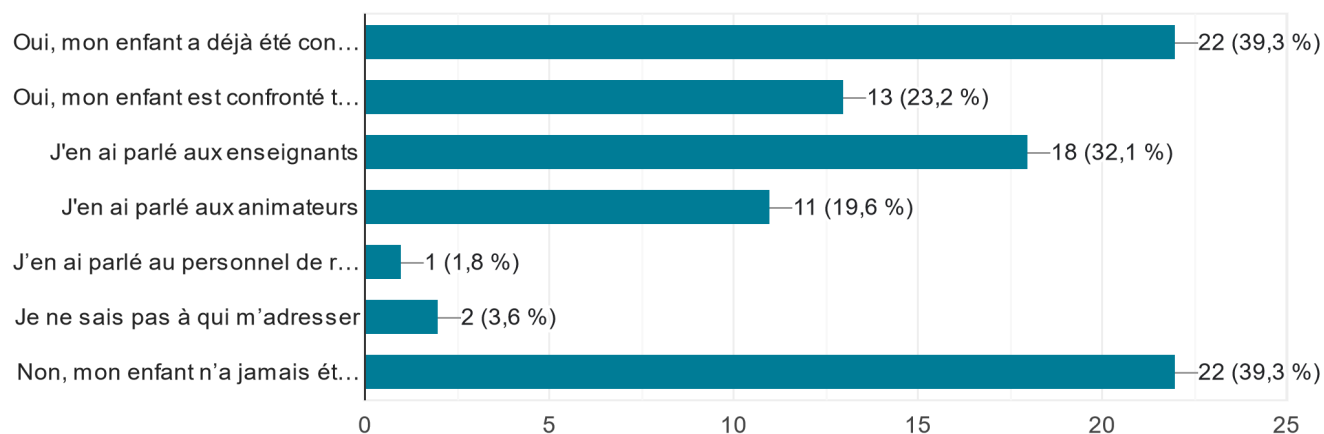
50 réponses



PARENTS D ELEVES GLANE

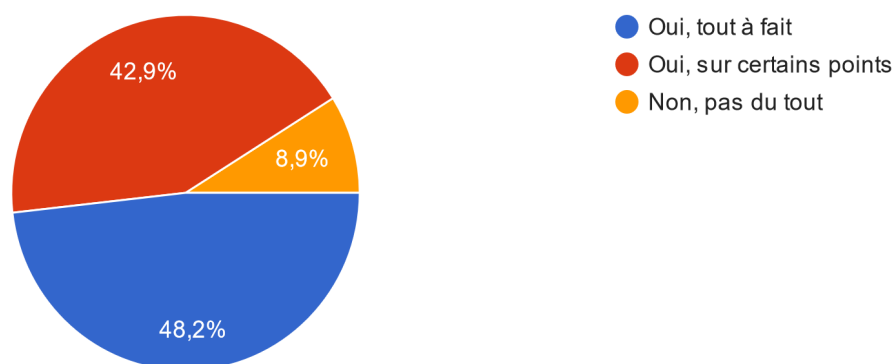
6. Vos enfants ont-ils été concernés par des conflits entre enfants au sein de l'école ? (Plusieurs réponses possibles)

56 réponses



7. Considérez-vous que les animateurs du périscolaire font partie de l'équipe éducative ?

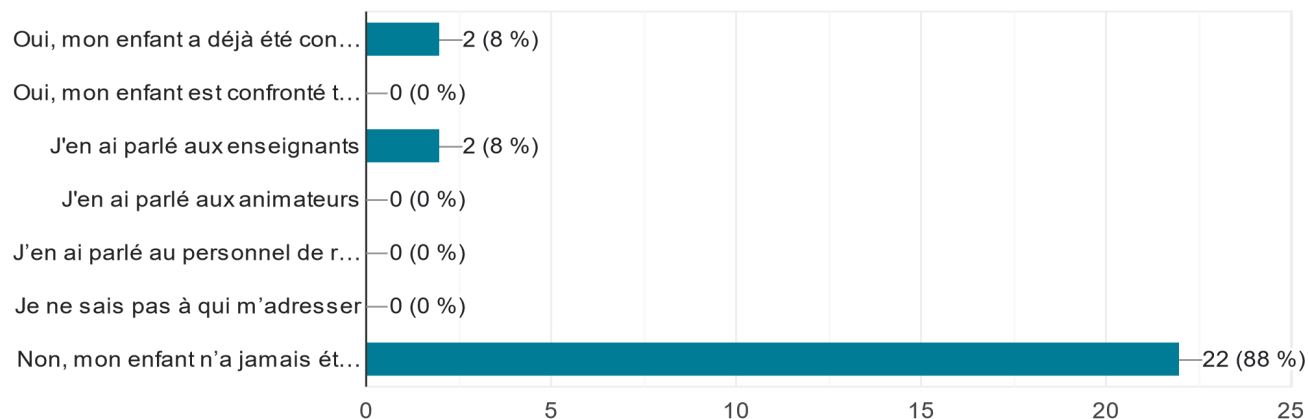
56 réponses



PARENTS D ELEVES JOLIOT CURIE MATERNELLE

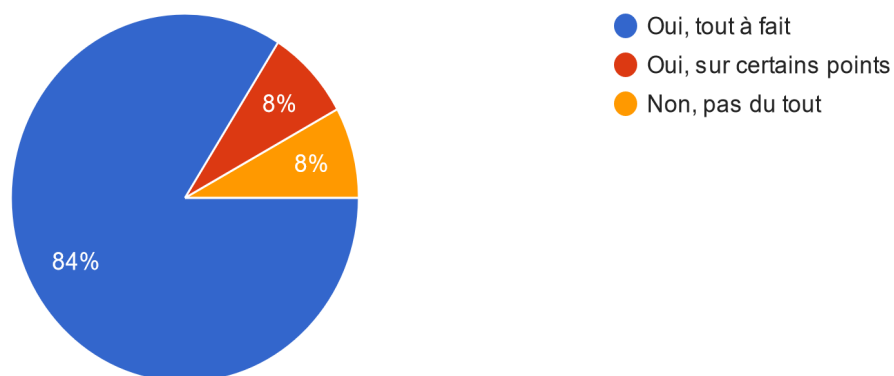
6. Vos enfants ont-ils été concernés par des conflits entre enfants au sein de l'école ? (Plusieurs réponses possibles)

25 réponses



7. Considérez-vous que les animateurs du périscolaire font partie de l'équipe éducative ?

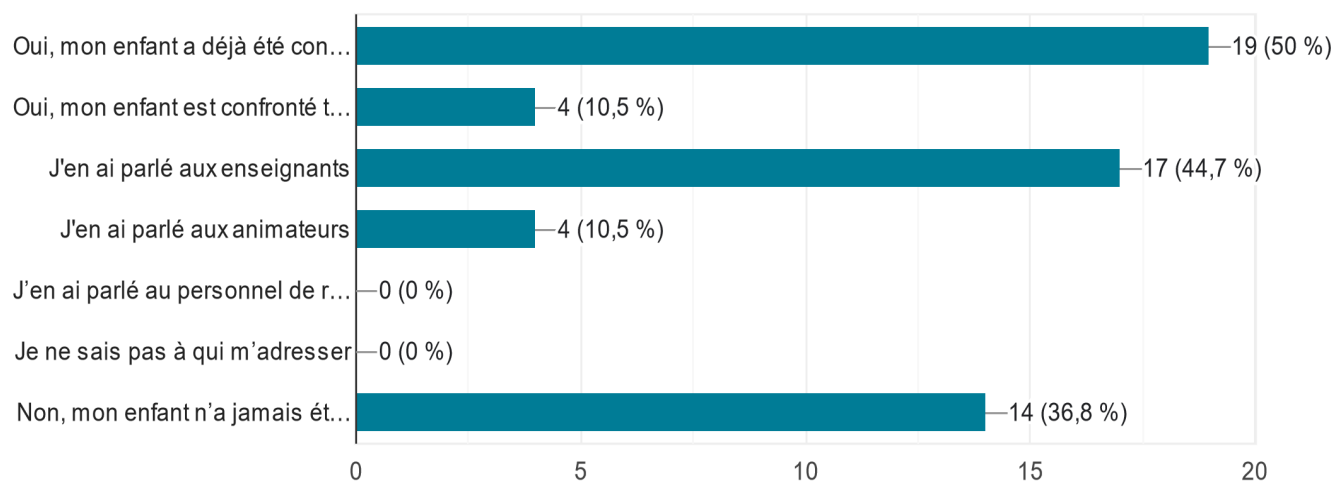
25 réponses



PARENTS D ELEVES JOLIOT CURIE ELEMENTAIRE

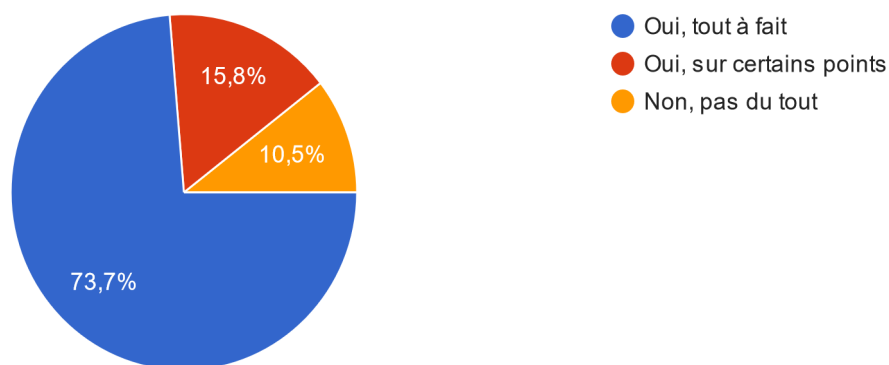
6. Vos enfants ont-ils été concernés par des conflits entre enfants au sein de l'école ? (Plusieurs réponses possibles)

38 réponses



7. Considérez-vous que les animateurs du périscolaire font partie de l'équipe éducative ?

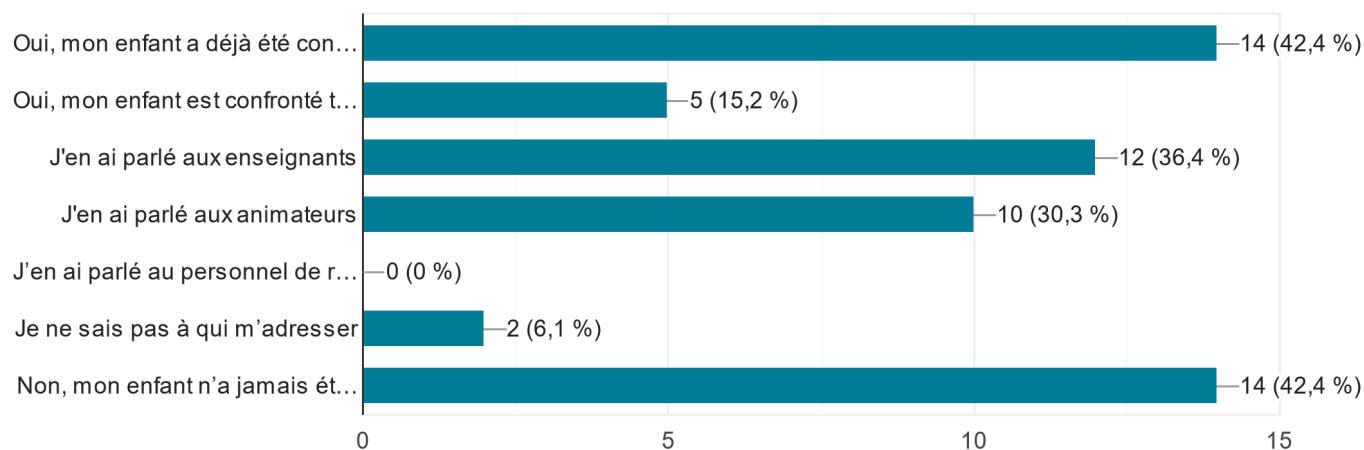
38 réponses



PARENTS D ELEVES REPUBLIQUE

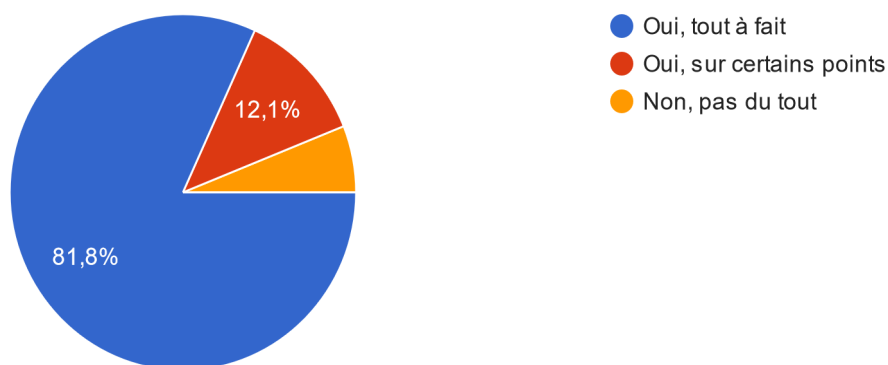
6. Vos enfants ont-ils été concernés par des conflits entre enfants au sein de l'école ? (Plusieurs réponses possibles)

33 réponses



7. Considérez-vous que les animateurs du périscolaire font partie de l'équipe éducative ?

33 réponses

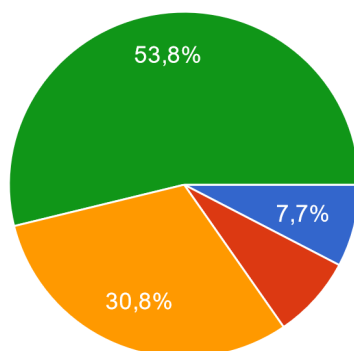


Fiche 5 : l'information

PARENTS D ELEVES CACHIN

8. Connaissez-vous / Avez-vous entendu parler du groupe Facebook Accueil de loisirs - Ville de Saint-Junien ?

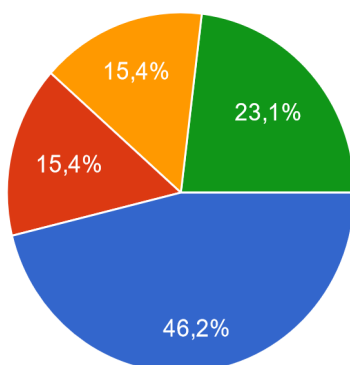
13 réponses



- Oui, j'ai déjà entendu parler du groupe facebook et je suis abonné aux publications
- Oui, j'ai déjà entendu parler du groupe facebook et je consulte les publications occasionnellement
- Oui, j'ai déjà entendu parler du groupe facebook mais je ne l'utilise pas
- Non, je n'ai jamais entendu parler du groupe facebook

9. Connaissez-vous / Avez-vous entendu parler de Appli St-Junien ?

13 réponses

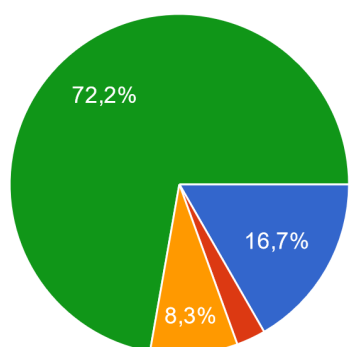


- Oui, j'ai déjà entendu parler de l'Appli Saint-Junien, je l'ai installée et j'ai créé des alertes
- Oui, j'ai déjà entendu parler de l'Appli Saint-Junien et je consulte les publications occasionnellement
- Oui, j'ai déjà entendu parler de l'Appli Saint-Junien mais je ne l'utilise pas
- Non, je n'ai jamais entendu parler de l'Appli Saint-Junien

PARENTS D ELEVES CHANTEMERLE MATERNELLE

8. Connaissez-vous / Avez-vous entendu parler de la page Facebook du périscolaire ?

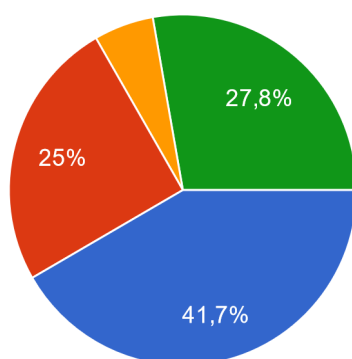
36 réponses



- Oui, j'ai déjà entendu parler de la page facebook du périscolaire et je suis abonné aux publications
- Oui, j'ai déjà entendu parler de la page facebook du périscolaire et je consulte les publications occasionnellement
- Oui, j'ai déjà entendu parler de la page facebook du périscolaire mais je ne l...
- Non, je n'ai jamais entendu parler de la page facebook du périscolaire

9. Connaissez-vous / Avez-vous entendu parler de Appli St-Junien ?

36 réponses

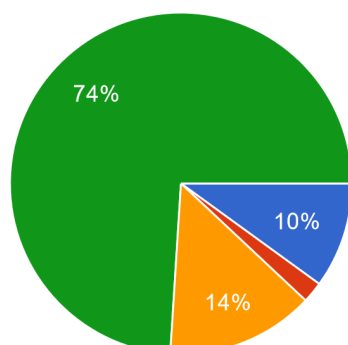


- Oui, j'ai déjà entendu parler de l'Appli Saint-Junien, je l'ai installée et j'ai créé des alertes
- Oui, j'ai déjà entendu parler de l'Appli Saint-Junien et je consulte les publications occasionnellement
- Oui, j'ai déjà entendu parler de l'Appli Saint-Junien mais je ne l'utilise pas
- Non, je n'ai jamais entendu parler de l'Appli Saint-Junien

PARENTS D ELEVES CHANTEMERLE ELEMENTAIRE

8. Connaissez-vous / Avez-vous entendu parler de la page Facebook du périscolaire ?

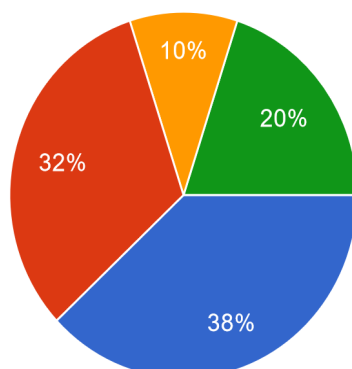
50 réponses



- Oui, j'ai déjà entendu parler de la page facebook du périscolaire et je suis abonné aux publications
- Oui, j'ai déjà entendu parler de la page facebook du périscolaire et je consulte les publications occasionnellement
- Oui, j'ai déjà entendu parler de la page facebook du périscolaire mais je ne l...
- Non, je n'ai jamais entendu parler de la page facebook du périscolaire

9. Connaissez-vous / Avez-vous entendu parler de Appli St-Junien ?

50 réponses

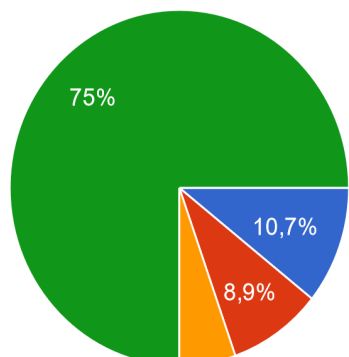


- Oui, j'ai déjà entendu parler de l'Appli Saint-Junien, je l'ai installée et j'ai créé des alertes
- Oui, j'ai déjà entendu parler de l'Appli Saint-Junien et je consulte les publications occasionnellement
- Oui, j'ai déjà entendu parler de l'Appli Saint-Junien mais je ne l'utilise pas
- Non, je n'ai jamais entendu parler de l'Appli Saint-Junien

PARENTS D ELEVES GLANE

8. Connaissez-vous / Avez-vous entendu parler de la page Facebook du périscolaire ?

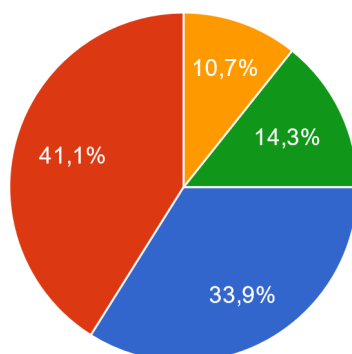
56 réponses



- Oui, j'ai déjà entendu parler de la page facebook du périscolaire et je suis abonné aux publications
- Oui, j'ai déjà entendu parler de la page facebook du périscolaire et je consulte les publications occasionnellement
- Oui, j'ai déjà entendu parler de la page facebook du périscolaire mais je ne l...
- Non, je n'ai jamais entendu parler de la page facebook du périscolaire

9. Connaissez-vous / Avez-vous entendu parler de Appli St-Junien ?

56 réponses

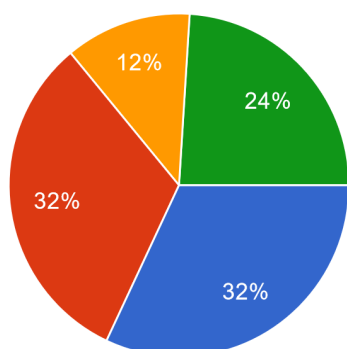


- Oui, j'ai déjà entendu parler de l'Appli Saint-Junien, je l'ai installée et j'ai créé des alertes
- Oui, j'ai déjà entendu parler de l'Appli Saint-Junien et je consulte les publications occasionnellement
- Oui, j'ai déjà entendu parler de l'Appli Saint-Junien mais je ne l'utilise pas
- Non, je n'ai jamais entendu parler de l'Appli Saint-Junien

PARENTS D ELEVES JOLIOT MATERNELLE

9. Connaissez-vous / Avez-vous entendu parler de Appli St-Junien ?

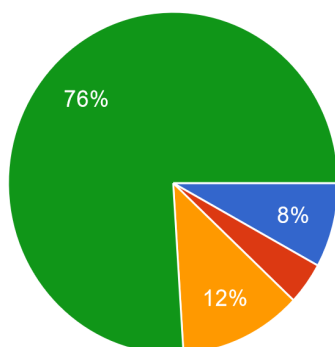
25 réponses



- Oui, j'ai déjà entendu parler de l'Appli Saint-Junien, je l'ai installée et j'ai créé des alertes
- Oui, j'ai déjà entendu parler de l'Appli Saint-Junien et je consulte les publications occasionnellement
- Oui, j'ai déjà entendu parler de l'Appli Saint-Junien mais je ne l'utilise pas
- Non, je n'ai jamais entendu parler de l'Appli Saint-Junien

8. Connaissez-vous / Avez-vous entendu parler de la page Facebook du périscolaire ?

25 réponses

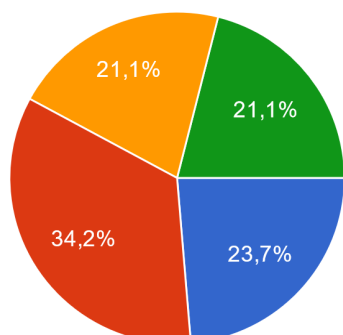


- Oui, j'ai déjà entendu parler de la page facebook du périscolaire et je suis abonné aux publications
- Oui, j'ai déjà entendu parler de la page facebook du périscolaire et je consulte les publications occasionnellement
- Oui, j'ai déjà entendu parler de la page facebook du périscolaire mais je ne l...
- Non, je n'ai jamais entendu parler de la page facebook du périscolaire

PARENTS D ELEVES JOIIOT ELEMENTAIRE

9. Connaissez-vous / Avez-vous entendu parler de Appli St-Junien ?

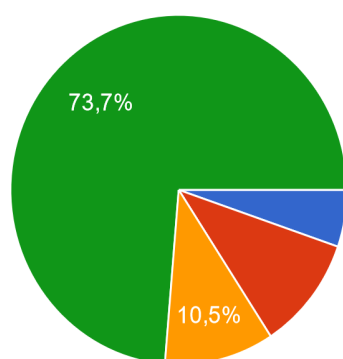
38 réponses



- Oui, j'ai déjà entendu parler de l'Appli Saint-Junien, je l'ai installée et j'ai créé des alertes
- Oui, j'ai déjà entendu parler de l'Appli Saint-Junien et je consulte les publications occasionnellement
- Oui, j'ai déjà entendu parler de l'Appli Saint-Junien mais je ne l'utilise pas
- Non, je n'ai jamais entendu parler de l'Appli Saint-Junien

8. Connaissez-vous / Avez-vous entendu parler de la page Facebook du périscolaire ?

38 réponses

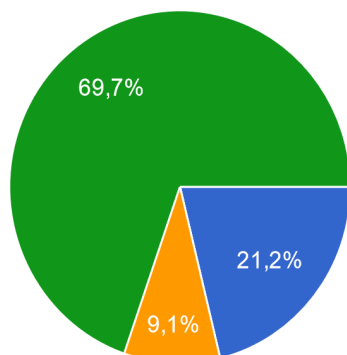


- Oui, j'ai déjà entendu parler de la page facebook du périscolaire et je suis abonné aux publications
- Oui, j'ai déjà entendu parler de la page facebook du périscolaire et je consulte les publications occasionnellement
- Oui, j'ai déjà entendu parler de la page facebook du périscolaire mais je ne l...
- Non, je n'ai jamais entendu parler de la page facebook du périscolaire

PARENTS D ELEVES REPUBLIQUE

8. Connaissez-vous / Avez-vous entendu parler de la page Facebook du périscolaire ?

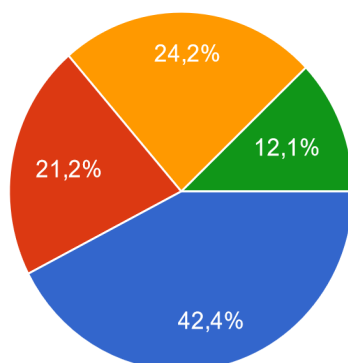
33 réponses



- Oui, j'ai déjà entendu parler de la page facebook du périscolaire et je suis abonné aux publications
- Oui, j'ai déjà entendu parler de la page facebook du périscolaire et je consulte les publications occasionnellement
- Oui, j'ai déjà entendu parler de la page facebook du périscolaire mais je ne l...
- Non, je n'ai jamais entendu parler de la page facebook du périscolaire

9. Connaissez-vous / Avez-vous entendu parler de Appli St-Junien ?

33 réponses



- Oui, j'ai déjà entendu parler de l'Appli Saint-Junien, je l'ai installée et j'ai créé des alertes
- Oui, j'ai déjà entendu parler de l'Appli Saint-Junien et je consulte les publications occasionnellement
- Oui, j'ai déjà entendu parler de l'Appli Saint-Junien mais je ne l'utilise pas
- Non, je n'ai jamais entendu parler de l'Appli Saint-Junien

LES OBJECTIFS OPERATIONNELS 2024-2027

Il est proposé de maintenir les objectifs éducatifs fixés dans le précédent PEDT.

Certaines actions gagnent à être confortées ou abandonnées :

AXES	Objectif opérationnel	Attendus	Moyens	Critères
Favoriser la continuité éducative dans le respect du rythme des enfants	<p>Conforter la mise en place d'un socle commun de règles de vie au sein de l'école quel que soit le temps de l'enfant et le communiquer formellement aux parents</p> <p>Organiser les différents temps de l'école de manière cohérente</p> <p>Renforcer la structuration de l'enfant</p>	<p>Les enfants auront des repères communs au sein de l'école adaptés selon l'objectif du temps</p> <p>La journée de l'enfant sera pensée de façon globale.</p> <p>Une vigilance sera apportée aux moments de transition des groupes d'enfants</p>	<ul style="list-style-type: none"> •Réunions agents municipaux périscolaire/enseignants pour s'accorder sur les règles de vie à chaque rentrée •Affichage des règles •Intégrer les enfants lors de l'élaboration du document des règles de vie, •Communication aux familles •Offrir un panel d'activités variées •Proposer des activités en respect du rythme des enfants •Installer des repères visuels •Aménager les salles •Favoriser les échanges avec différents acteurs évoluant au sein de l'école 	<ul style="list-style-type: none"> •Nbre différent d'ateliers •Concordance du choix d'activités selon le moment de la journée •Nbre de réunions périsco-scolaire •Compréhension des règles de vie par les enfants en lien avec les parents •Nombre de repères visuels installés •Adéquation des salles avec les besoins des enfants •Nombre et contenu des entretiens avec les différents acteurs évoluant au sein de l'école •Présence des directions du périscolaire aux conseils d'école

Outils pour les enfants dans leur développement	<p>Mettre en place des ateliers autour du vivre ensemble.</p> <p>Développer l'éducation alimentaire</p> <p>Amener les enfants à mieux se connaître</p>	<p>Prévenir les comportements à risques en général</p> <p>Posture commune des équipes encadrantes</p>	<ul style="list-style-type: none"> •Toi moi nous •Ateliers autour des possibles risques d'internet en sollicitant la gendarmerie nationale •Sensibilisation au goût, au bien se nourrir •Jeux autour du développement durable •Mise en place de temps calmes, d'ateliers de relaxation •Développer les groupes de paroles •accompagner par le référent handicap de la commune •poursuivre la montée en compétence des animateurs pour transférer aux autres collègues et écoles 	<ul style="list-style-type: none"> •Nbre d'ateliers autour des différentes thématiques •L'évolution des enfants sur les différentes thématiques •L'autonomie des enfants pour éviter ou régler les conflits •Les retours des familles et des différents acteurs évoluant au sein de l'école •Interventions du référent handicap •Amélioration des relations entre enfants
Valoriser, la parentalité	<p>Mettre en place des temps favorisant la co-éducation</p>	<p>Reconnaitre les familles comme partenaires,</p> <p>Développer des pratiques d'échanges</p>	<ul style="list-style-type: none"> •Créer un outil expliquant les dispositifs municipaux de la naissance à l'adolescence •Mettre en place des permanences ponctuelles sur projet spécifique sur des temps de présence familles (lors de la sortie des écoles par ex) •Proposer aux familles d'intervenir selon leurs compétences spécifiques 	<ul style="list-style-type: none"> •Nbre de temps d'échanges •Nbre d'intervention familles •Sujets d'échanges avec les familles •Nbre d'interventions ponctuelles •Nbre de liens et sujets abordés suite aux interventions liées au handicap •Amélioration des relations entre enfants

LA DEMANDE DE DEROGATION

La commune sollicite une demande de dérogation au titre de l'organisation de l'accueil de loisirs ALSH (décret du 2 août 2013).

- Durée minimum par jour de fonctionnement : 1 heure (au lieu de 2 heures).
- Taux d'encadrement : 1 animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans (au lieu de 1 pour 10) et 1 animateur pour 18 enfants de plus de 6 ans (au lieu de 1 pour 14).
- Dans l'effectif d'encadrement, sont comprises les personnes qui participent ponctuellement avec les animateurs (pendant le temps de leur participation effective à l'accueil).

6. SIGNATAIRES DU PROJET

Le Maire de la ville de Saint-Junien

Hervé BEAUDET

L'inspecteur d'académie

Jacqueline ORLAY

Le Directeur de la Caisse d'Allocation Familiales de la Haute-Vienne

Dominique TROUDET

Fait à Saint-Junien, le

Liste des annexes

Annexe 1 : carte du territoire et localisation des écoles







Annexe 2 : règlement de fonctionnement des services périscolaires

Annexe 3 : les tableaux des horaires hebdomadaires par école

Annexe 4 : compte rendu du comité de pilotage du PEdT du 2 mai 2024

ANNEXE 1 : CARTE DU TERRITOIRE ET LOCALISATION DES ECOLES

H I J K L M N

-  Ecoles maternelles
-  Ecoles primaires
-  Collèges
-  Lycées
-  CIO
-  Instituts spécialisés

6

7

8

9

10



ANNEXE 2
REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT
DES SERVICES PERISCOLAIRES DE LA VILLE DE SAINT-JUNIEN

Accueils périscolaires maternels et élémentaires (matin et soir)
Nouvelles activités périscolaires (NAP)
Restauration scolaire



RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT **SERVICES PÉRISCOLAIRES** DE LA VILLE DE SAINT-JUNIEN

ACCUEILS PÉRISCOLAIRES MATERNELS ET ÉLÉMENTAIRES (MATIN ET SOIR)

NOUVELLES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES (NAP)

RESTAURATION SCOLAIRE

TRANSPORT SCOLAIRE



PRÉAMBULE

Tout au long de l'année scolaire, la commune de Saint-Junien organise différents services périscolaires au profit des enfants fréquentant les écoles de la ville :

- des accueils périscolaires maternels et élémentaires (matin et soir)
- des nouvelles activités périscolaires (NAP)
- un service de restauration scolaire
- un service de ramassage scolaire en partenariat avec le conseil régional de la Nouvelle-Aquitaine

Hormis le transport scolaire qui est de la compétence du conseil régional, ces services sont placés sous la responsabilité du Maire de Saint-Junien et assurés par des agents communaux.

L'objectif est de proposer des services de qualité conciliant le respect de la sécurité et des besoins des enfants, de leurs rythmes ainsi que les contraintes horaires des parents, dans le respect des règles de savoir-vivre.

Ils doivent également permettre de développer l'autonomie de l'enfant et favoriser l'apprentissage de la citoyenneté.

Ces services s'intègrent dans le projet éducatif territorial de la ville (PEDT) élaboré et signé par la municipalité de Saint-Junien, l'Inspection académique, la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) et la Caisse d'allocations familiales.

Les objectifs du PEDT sont :

- favoriser la continuité éducative dans le respect du rythme des enfants,
- outiller les enfants dans leur développement,
- valoriser la parentalité.

La commune perçoit ainsi des financements de la part de la CAF, tant pour son fonctionnement que pour son investissement.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Tout enfant utilisant les services périscolaires proposés doit être préalablement inscrit auprès du service éducation via la « fiche de renseignements scolaire et périscolaire » diffusée à l'occasion de chaque rentrée scolaire (ou au cours du mois de juin pour les élèves nouvellement inscrits).

Concernant le ramassage scolaire, une fiche spécifique doit être complétée puis transmise au Conseil régional vers le mois de juin. L'inscription doit être renouvelée chaque année.

En outre, le Conseil régional met à disposition sur son site internet un guide pratique du transport scolaire au sein duquel figurent des règles de bonne conduite ainsi que diverses informations à l'attention des parents. Ces aspects ne seront donc pas repris et détaillés dans les paragraphes ci-dessous.

L'inscription à l'un des services périscolaires vaut acceptation pleine et entière du présent règlement dont la famille reconnaît avoir pris connaissance lors de ladite inscription.

FONCTIONNEMENT DES SERVICES

Trois accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) sont déclarés auprès de la SDJES :

- un accueil regroupant les écoles Joliot-Curie maternelle et élémentaire
- un accueil regroupant les écoles Cachin et République
- un accueil regroupant les écoles de Glane, Chantemerle maternelle et élémentaire

La déclaration vise plusieurs temps spécifiques :

- les accueils du matin (7H30-8H35) incluant le mercredi
- les NAP (temps méridien ou 15H45-16H30 selon les écoles) incluant le temps de sieste pour les petites sections
- les accueils du soir (16H30-18H30)

La déclaration de ces temps en ALSH implique notamment l'élaboration d'un projet pédagogique et le respect de taux d'encadrement.

En application du code de l'action sociale et des familles, les titres et les taux d'encadrement suivants sont requis au sein des accueils périscolaires maternels et élémentaires et des NAP :

- les quotas d'animateurs qualifiés sont les suivants :
 - 50 % minimum d'animateurs titulaires du BAFA (Brevet d'Aptitudes aux Fonctions d'Animation) ou d'un diplôme équivalent
 - 20 % maximum d'animateurs non diplômés
- les taux d'encadrement sont les suivants (dérogation accordée dans le cadre du PEDT) :
 - 1 animateur pour 14 mineurs âgés de moins de 6 ans
 - 1 animateur pour 18 mineurs âgés de 6 ans ou plus

Les autres temps périscolaires ne sont pas déclarés et donc non soumis à des taux d'encadrement :

- temps du repas (surveillance au sein des cantines satellites)
- temps de récréation (surveillance dans la cour) : entre 12h et 13h35 pour Glane et République et à partir de 14h (après les NAP) pour les autres écoles
- NAP du mercredi matin (8h45-9h35) et temps de garderie du mercredi midi (11h45-12h30)
- temps d'accompagnement dans le cadre du ramassage scolaire

Toutefois, afin de garantir de bonnes conditions d'encadrement, la commune s'attache, dans la mesure du possible, à faire intervenir un nombre suffisant d'agents diplômés et expérimentés.

1 ACCUEILS PÉRISCOLAIRES MATERNELS ET ÉLÉMENTAIRES

Les accueils maternels sont ouverts aux enfants scolarisés dans les écoles maternelles de la ville : écoles Chantemerle, Joliot-Curie, Cachin et Glane.

Les accueils élémentaires sont ouverts aux enfants scolarisés dans les écoles élémentaires de la ville : écoles Chantemerle, Joliot-Curie, République et Glane.

Ce service est payant et facultatif (cf. tarifs en vigueur)

Les jours et horaires d'ouverture des accueils sont les suivants :

- lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 7h30 à 8h35 et de 16h30 à 18h30
- mercredi : de 7h30 à 8h35

A partir de 8h35, soit 10 minutes avant l'entrée en classe, les enfants se trouvent sous la responsabilité des enseignants.

Les enfants sont accueillis au sein de chaque école dans des locaux spécifiques adaptés aux activités périscolaires. Les accueils périscolaires se déroulent dans les locaux disponibles de l'école et, au besoin, dans les classes, dans des conditions définies ensemble entre la Mairie et les enseignants.

Les matins, les personnes de plus de 15 ans* autorisées (cf. fiche de renseignements) doivent remettre en mains propres leur(s) enfant(s) au personnel qui en a la charge dans les salles dédiées ; les soirs, elles doivent venir le(s) chercher dans ces mêmes salles directement auprès du personnel. Les enfants ne devront pas se déplacer seuls dans l'enceinte de l'école.

**fournir un justificatif d'identité*

2 NOUVELLES ACTIVITES PERISCOLAIRES (NAP)

La commune propose aux enfants des écoles de la ville, maternelles et élémentaires, de nouvelles activités périscolaires (NAP). Ce service est gratuit et facultatif, les enfants ne sont donc pas obligés d'y participer.

Elles se déroulent au sein de chaque école durant les jours et horaires suivants :

- écoles de Glane et République :
 - lundi, mardi, jeudi et vendredi de 15h45 à 16h30
- école élémentaire Chantemerle :
 - lundi, mardi, jeudi et vendredi de 12h à 14h20
- écoles maternelles Joliot-Curie, Chantemerle et Cachin, école élémentaire Joliot-Curie :
 - lundi, mardi, jeudi et vendredi de 12h à 14h05
 - mercredi de 8h45 à 9h35

A partir de 14h05 pour les écoles maternelles et l'école élémentaire Joliot-Curie et 14h20 pour l'école élémentaire Chantemerle, soit 10 minutes avant l'entrée en classe, les enfants se trouvent sous la responsabilité des enseignants. Les NAP se déroulent dans les locaux disponibles de l'école et, au besoin, dans les classes, dans des conditions définies ensemble entre la Mairie et les enseignants.

Concernant les NAP organisées pendant le temps méridien, les enfants peuvent participer aux activités même s'ils ne mangent pas à la cantine.

Pour les enfants des écoles de la République et de Glane, aucun départ échelonné des NAP n'est autorisé. Les personnes autorisées pourront donc venir les chercher à partir de 16h20 pour la République et 16h30 pour Glane. Pour les écoles de Joliot-Curie, Chantemerle et Cachin, le départ ou l'accueil des enfants sur les NAP se fera uniquement entre 13h et 13h15.

Une personne de plus de 15 ans* autorisée devra venir chercher les enfants, ils ne pourront donc pas partir seuls.

*fournir un justificatif d'identité

3 RESTAURATION SCOLAIRE

Un service de restauration scolaire est proposé aux enfants des écoles de la ville, maternelles et élémentaires. Ce service a une vocation sociale mais aussi éducative et doit rester un moment privilégié du temps de l'enfant. Il doit favoriser, notamment, son autonomie, son apprentissage du goût et de l'équilibre alimentaire et développer chez lui les notions de convivialité et de respect de l'autre, tout en l'éduquant aux règles de la vie en collectivité.

De manière générale, la restauration municipale est guidée par plusieurs objectifs :

- offrir une alimentation avec des produits de qualité à un coût abordable pour le plus grand nombre
- veiller au respect de la sécurité alimentaire (application des normes d'hygiène, traçabilité des aliments)
- développer l'éducation et la prévention (apprentissage du goût, alimentation saine et équilibrée)
- lutter contre le gaspillage alimentaire
- proposer un repas végétarien par semaine

En période scolaire, le service de restauration scolaire est ouvert aux enfants des écoles le lundi, mardi, jeudi et vendredi, à partir de 12h.

Peuvent également déjeuner les enseignants et personnels de l'Education nationale, les stagiaires, les encadrants et le personnel municipal travaillant au sein des écoles.

Le mercredi midi, seuls les enfants inscrits à l'accueil de loisirs du Châtelard peuvent bénéficier de ce service.

Les repas sont pris sur place au sein de cantines satellites (7 établissements). Les effectifs des écoles et la capacité des réfectoires nécessitent l'organisation de deux services de repas.

Les livraisons vers les sites d'approvisionnement s'effectuent en liaison chaude.

Les menus sont élaborés par le responsable de la restauration scolaire en collaboration avec une diététicienne. Ils sont communiqués sur le site internet de la commune et affichés au sein des écoles et en Mairie ainsi que sur l'application *Saint-Junien*.

Des repas sans porc peuvent être servis aux enfants dans la mesure où la demande en a été faite lors de l'inscription. Toute allergie alimentaire doit être signalée et, le cas échéant, faire l'objet d'un Projet d'Accueil Individualisé (cf. paragraphe « santé »).

La préparation et le service des repas ainsi que la surveillance des enfants pendant la pause méridienne (au sein du réfectoire et dans la cour) sont assurés par du personnel municipal.

A partir de 13h35 pour les écoles République et de Glane, soit 10 minutes avant l'entrée en classe, les enfants se trouvent sous la responsabilité des enseignants.

Ce service est payant et facultatif (cf. tarifs en vigueur).

4 TRANSPORT SCOLAIRE (cf. guide du Conseil régional)

Un service de ramassage scolaire est assuré par le conseil régional en partenariat avec la commune.

Les lignes de bus fonctionnent matin et soir le lundi, mardi, jeudi et vendredi, ainsi que le mercredi, matin et midi. Une participation forfaitaire annuelle est demandée aux familles qui s'inscrivent à ce service (cf. tarifs en vigueur).

Les enfants de moins de 3 ans ne peuvent être admis qu'en présence d'un accompagnateur détaché par la commune. Les enfants doivent être capables de s'attacher et de se détacher seuls. Dans le cas contraire, ils ne sont pas aptes à emprunter un transport collectif.

Les parents des enfants de moins de 6 ans doivent être présents à l'arrivée du car. En l'absence d'une personne responsable à l'arrêt du car, l'enfant ne sera pas déposé par le conducteur. Il sera conduit à la Mairie, à son école ou à la Gendarmerie. Les mercredis, si personne n'est présent à l'arrêt de bus, l'enfant sera déposé à l'accueil de loisirs et la demi-journée sera facturée.

Des sanctions pourront être prononcées en cas de manquements répétés.

En complément du ramassage scolaire, la Mairie organise pour les enfants inscrits à l'accueil de loisirs, les mercredis à la sortie des classes (11h45), un service de transport entre les écoles et l'ALSH du Châtelard.

RÈGLES DE SAVOIR-VIVRE

Le personnel, outre son rôle d'animation et/ou de surveillance, participe, par une attitude d'accueil, d'écoute et d'attention à l'instauration et au maintien d'une ambiance agréable.

Le périscolaire est un temps de détente, de restauration, de loisirs, de repos dans l'attente du début de la journée scolaire, du retour en classe ou du retour des familles.

L'acquisition des règles de savoir-vivre fait l'objet d'un travail pédagogique spécifique auprès des enfants. Il leur est demandé d'observer un comportement correct et respectueux, tant vis-à-vis du personnel que des autres enfants. Le service ne peut être pleinement profitable à l'enfant que si celui-ci respecte :

- les sites, les locaux et le matériel
- ses camarades et leur tranquillité
- les agents, en tenant compte de leurs remarques, voire de leurs réprimandes

Durant les temps périscolaires, les enfants devront notamment observer les règles suivantes :

- au cours du repas :
 - se laver les mains avant de prendre le repas
 - prendre le repas dans le calme
 - partager équitablement le contenu des plats proposés
 - essayer de goûter à tout (sauf contre-indications spécifiques)
 - se tenir correctement à table et ne pas jouer avec la nourriture
 - demander à un adulte si l'on peut se lever de table
 - entrer et sortir sans bousculade

Les enfants pourront être sollicités pour aider à diverses tâches à caractère éducatif (servir, desservir).

- dans la cour et durant les activités périscolaires :
 - ne pas faire preuve de violences physiques ou verbales
 - respecter les règles de fonctionnement
 - écouter et mettre en application les consignes données par les adultes
 - respecter les enfants et la totalité de l'équipe éducative

Les comportements portant préjudice à la bonne marche du service, la violence, les écarts de langage volontaires et répétés pourront faire l'objet de sanctions proportionnelles à la gravité des faits (exemple : changement de table, voire changement de service ; cf. paragraphe « infraction au règlement »).

Les familles s'engagent à respecter le fonctionnement des services périscolaires et notamment les horaires définis ainsi que le personnel municipal.

TARIFS ET PAIEMENTS

Les tarifs sont fixés annuellement par délibération du Conseil municipal. Ils peuvent être consultés en Mairie, au sein des écoles, via le site internet de la ville ou l'application *Saint-Junien*.

La facturation est établie mensuellement par le service éducation et les responsables du périscolaire en tenant compte de la fréquentation réelle de l'enfant aux divers services proposés.

Des listes journalières de présence sont établies par les enseignants ou le personnel municipal encadrant.

Les factures sont adressées aux familles par courrier.

Le paiement s'effectue auprès du Trésor public de Saint-Junien par l'un des moyens suivants :

- en espèces auprès du guichet du Trésor public
- par chèque bancaire à l'ordre du Trésor public
- en ligne via le site www.tipi.budget.gouv.fr

En cas de réclamation, les familles peuvent s'adresser aux services concernés (pour une vérification ou explication concernant la facture) ou au Trésor public (pour une question relative au règlement de la facture).

SÉCURITÉ

Aucun enfant ne peut quitter librement les services périscolaires. Toute personne venant chercher un enfant doit avoir plus de 15 ans et mentionnée sur la fiche de renseignements. Cette personne devra pouvoir attester de son identité. Les familles devront respecter les horaires de fonctionnement.

Tout retard devra être exceptionnel et signalé au préalable à l'équipe d'encadrement (numéro de téléphone portable du référent). Les retards répétés pourront donner lieu à sanctions.

Les parents doivent fournir leurs coordonnées téléphoniques ou celles de personnes ressources joignables pendant les heures de fonctionnement des services périscolaires.

ASSURANCE

La commune souscrit pour ses agents une assurance responsabilité civile qui couvre les préjudices causés à un tiers.

La participation des enfants aux différents services périscolaires nécessite de fournir obligatoirement un justificatif de contrat de responsabilité civile. Une garantie individuelle accident est fortement recommandée. En cas d'incident ou d'accident survenu pendant une activité, le personnel est tenu de rédiger une déclaration sur laquelle doivent être mentionnés les nom et prénoms de l'enfant, les dates, heures, faits et circonstances. Cette déclaration devra être transmise au service concerné et, le cas échéant, à la direction de la réglementation (service des assurances).

SANTÉ

Les parents doivent signaler tout problème particulier concernant la santé de leur enfant.

La fiche de renseignements (rubrique « fiche sanitaire ») doit notamment faire apparaître : l'état des vaccinations, les allergies, les régimes alimentaires éventuels.

L'admission d'un enfant atteint de maladie chronique (asthme par exemple), d'allergie ou d'intolérance alimentaire est soumise à l'établissement d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) réalisé par le médecin scolaire (élèves de l'élémentaire) ou le médecin de la PMI (élèves de maternelle).

Aucune disposition particulière telle que l'administration ou injection de médicaments, et notamment pour les cas d'allergie présentant un réel danger pour l'enfant, ne sera effectuée par le personnel communal sans qu'au préalable un PAI adapté n'ait été signé par le Maire ou ses services (responsable de la restauration scolaire, directrices des ALSH), les responsables légaux de l'enfant concerné, le directeur de l'école, le médecin (scolaire ou de la PMI).

L'accueil d'un enfant porteur de handicap doit être étudié en amont avec le service, les parents et, le cas échéant, le médecin référent, le directeur d'école (en lien avec le projet personnalisé de scolarisation - PPS) ou tout autre partenaire intéressé, afin de favoriser au mieux son inclusion sur les temps périscolaires.

Un protocole d'accueil sera établi : il permettra d'évaluer les besoins et le niveau d'autonomie de l'enfant et de définir les conditions optimales d'accueil et d'accompagnement.

En cas de maladie survenue pendant les temps périscolaires, l'agent référent fera appel au responsable légal pour venir chercher l'enfant, si son état de santé le nécessite.

En cas de blessures bénignes, le personnel communal pourra apporter les premiers soins grâce à une pharmacie à sa disposition.

En cas d'accident, de choc violent ou de malaise persistant, le personnel fera appel aux services de secours appropriés (pompiers, SAMU) et en informera le responsable légal.

COMMUNICATION DU RÈGLEMENT

Le présent règlement est consultable avec la fiche de renseignements sur le site internet de la ville. Il est destiné :

- aux parents qui attestent en avoir pris connaissance et en acceptent les modalités en signant la fiche de renseignements,
- au personnel communal intervenant sur les services périscolaires proposés,
- à titre informatif, aux enseignants des écoles de la ville.

Le règlement est également disponible à la mairie et auprès des référents périscolaires.

INFRACTION AU RÈGLEMENT

En cas d'infraction au règlement et de conduite perturbant le bon fonctionnement du service (périscolaire et restauration scolaire), et si les rappels à l'ordre des responsables sont sans effet (rappel oral ou par écrit dans le cahier de liaison de l'enfant), les sanctions suivantes pourront être prises :

- avertissement par lettre aux parents
- convocation des parents par le Maire ou son représentant
- exclusion temporaire ou définitive du service

CONTACTS UTILES

Service éducation

05 55 43 06 88 • education@saint-junien.fr

Service animation enfance jeunesse

Responsable de service ou adjoint • 05 55 43 00 23 • jeunesse@saint-junien.fr

Direction de l'accueil de loisirs périscolaire Chantemerle et Glane • 05 55 02 10 21 • alathiere@saint-junien.fr

Direction de l'accueil de loisirs périscolaire Cachin et République • 05 55 02 10 21 • dsantrot@saint-junien.fr

Direction de l'accueil de loisirs périscolaire Joliot-Curie • 05 55 02 10 21 • gcoignac@saint-junien.fr

Service restauration scolaire

05 55 02 16 51 • restauration@saint-junien.fr



Avec le soutien technique et financier de la CAF

Annexe 3 : les tableaux des horaires hebdomadaires par école

ORGANISATION ECOLES DE SAINT-JUNIEN (JANVIER 2024)

ChanteGlane (LUNDI - MARDI - JEUDI - VENDREDI)

ECOLEES	CHANTEMERLE MATERNELLE	CHANTEMERLE ELEMENTAIRE	GLANE MATERNELLE	GLANE ELEMENTAIRE
BUS MATIN 8.15 - 8.45	2 ATSEM	Jérémy CREITHER	2 ATSEM	
ACCUEIL MATIN 7.30 - 8.35	Léa DUSSOUCHAUT 7.30 - 8.45 Laurence VILLEMONTAIX 7.30 - 8.45	Jérémy CREITHER 7.30 - 8.45 Nadège PUIGRENIER 7.30 - 8.45 Delphine PRADIGNAC 7.30 - 8.45 Auréli DE CARVALHO 7.45 - 8.45	Auréli ROCHE 7.30 - 8.45	Patricia THIBAUD 7.30 - 8.45 Carine CHEVALIER 7.45 - 8.45
REPAS 1ER SERVICE 12.00 - 12.55	Laurence VILLEMONTAIX Nathalie AUCOULON Angélique DOUCET Francine VILLESSANGE	Isabelle NIBAUDEAU Claudine BARATAUD Catherine COURIVAUD Sophie MANEUF	Patricia THIBAUD Marie-Christine LATHIERE Danièle GRIMAUD Nathalie REYNAUD SURVEILLANCE COUR Carine CHEVALIER Auréli ROCHE	
NAP 1ER SERVICE 12.00 - 13.00	Léa DUSSOUCHAUT Doriane GUILLET	Jérémy CREITHER Nadège PUIGRENIER Virginie TAILLEMAUD Alain BONNAUD Florine RIVET		
REPAS 2ND SERVICE 13.00 - 13.55	Laurence VILLEMONTAIX Nathalie AUCOULON Angélique DOUCET Francine VILLESSANGE	Isabelle NIBAUDEAU Claudine BARATAUD Catherine COURIVAUD Sophie MANEUF	Patricia THIBAUD Marie-Christine LATHIERE Danièle GRIMAUD Nathalie REYNAUD SURVEILLANCE COUR Carine CHEVALIER Auréli ROCHE	
NAP 2ND SERVICE écoles maternelles Joliot- Curie élémentaire 13.00 - 14.15 Chantemerle élémentaire 13.00 - 14.30	Léa DUSSOUCHAUT Doriane GUILLET	Jérémy CREITHER Nadège PUIGRENIER Virginie TAILLEMAUD 1 collègue cantine (13.00-13.15)		
SIESTE 13.00 - 14.15	Sylvie CORROYEZ Séverine PRECIGOUT		Marie-Christine REIX Mathilde PRESSIGOUT	
NAP 15.45 - 16.30			Marie-Christine REIX Auréli ROCHE	Carine CHEVALIER Doriane GUILLET Nadège PUIGRENIER Virginie TAILLEMAUD
ACCUEIL SOIR 16.30 - 18.30	Fabienne DUBREUIL 16.30 - 18.15 Léa DUSSOUCHAUT 16.30 - 18.30	Auréli DE CARVALHO 16.30 - 18.00 Nadège PUIGRENIER 16.30 - 18.15 (18.30 vendredi) Jérémy CREITHER (lun-mar-jeu) 16.30 - 18.30 1 collègue cantine 16.30-16.45	Auréli ROCHE 16.30 - 18.30 Nadia JEGAT 16.30-18.00	Carine CHEVALIER 16.30 - 18.00 Virginie TAILLEMAUD 16.30 - 18.30
BUS SOIR 16.30 - 17.00	2 ATSEM	Jérémy CREITHER	2 ATSEM	

ORGANISATION ECOLES DE SAINT-JUNIEN (JANVIER 2024)

JoCaRep (LUNDI - MARDI - JEUDI - VENDREDI)

ECOLES	CACHIN	REPUBLIQUE	JOLIOT CURIE MATERNELLE	JOLIOT CURIE ELEMENTAIRE
BUS MATIN 8.15 - 8.45	2 ATSEM	Nicole LAMANT Annick CHAIZEMARTIN	2 ATSEM	
ACCUEIL MATIN 7.30 - 8.35	Martine HOUDELIN 7.30 - 8.50 Doriane GUILLET 7.35 - 8.50	Thibaut JOURNET 7.30 - 8.45 Sylvain LORGUE 7.45 - 8.45	Karine RESTOUEIX 7.30 - 8.45 Corantin VILLALBA 7.30 - 8.45	Antoine BLONDET 7.30 - 8.45 Laura LEBRUN 7.30 - 8.45 Christophe GOULOUMES 7.30 - 8.45
REPAS 1ER SERVICE 12.00 - 12.55	Martine HOUDELIN Christelle COUSSY Sylvie RICHARD Nolwenn COUSSY (ou Marine LADEGAILLERIE)	Françoise GRAND Sabrina THURETTE Alcie MAZOUNIE Anamalia LASALO Isabelle COURIVAUD Isabelle ZANETEL	Karine RESTOUEIX Claire VERGNAUD Virginie DOUCET Josiane MEYNARD	Valérie DESAPHY Catherine BARBIER Patricia REVEILLERE Marina PUYGRENIER Blandine JANOT
NAP 1ER SERVICE 12.00 - 13.00	Audrey FAURE Véronique SEMELIN (ou Nolwenn COUSSY) LIRE ET FAIRE LIRE lundi 12.15 - 13.00	SURVEILLANCE COUR Thibaut JOURNET Sylvain LORGUE Aurélie RUSTEM Delphine PRADIGNAC	Corantin VILLALBA Isabelle GRENET LIRE ET FAIRE LIRE jeudi 12.30 - 13.00	Laura LEBRUN Antoine BLONDET remplacement Aurélie DE CARVALHO Marie GERMOND
REPAS 2ND SERVICE 13.00 - 13.55 (République 13.35)	Martine HOUDELIN Christelle COUSSY Sylvie RICHARD	Françoise GRAND Sabrina THURETTE Alcie MAZOUNIE Anamalia LASALO Isabelle COURIVAUD Isabelle ZANETEL	Karine RESTOUEIX Virginie DOUCET Josiane MEYNARD	Valérie DESAPHY Catherine BARBIER Laurence LAVERGNE Patricia REVEILLERE Marine PUYGRENIER Blandine JANOT
NAP 2ND SERVICE écoles maternelles Joliot- Curie élémentaire 13.00 - 14.15 Chantemerle élémentaire 13.00 - 14.30	Audrey FAURE Martine HOUDELIN	SURVEILLANCE COUR Thibaut JOURNET Sylvain LORGUE Aurélie RUSTEM Delphine PRADIGNAC	Corantin VILLALBA Claire VERGNAUD LIRE ET FAIRE LIRE jeudi 13.15 - 14.00	Laura LEBRUN Antoine BLONDET remplacement Aurélie DE CARVALHO Marie GERMOND
SIESTE 13.00 - 14.15	Marine LADEGAILLERIE Véronique SEMELIN		Cécile DUBREUIL Pauline ALLARD	
NAP 15.45 - 16.30		Thibaut JOURNET Sylvain LORGUE Aurélie RUSTEM Marie GERMOND Antoine BLONDET Laura LEBRUN Delphine PRADIGNAC		
ACCUEIL SOIR 16.30 - 18.30	Audrey FAURE 16.30 - 18.00 Doriane GUILLET 16.30 - 18.30	Delphine PRADIGNAC 16.30 - 18.00 Sylvain LORGUE 16.30 - 18.15 Thibaut JOURNET 16.30 - 18.30	Claire VERGNAUD 16.30 - 18.15 Corantin VILLALBA 16.30 - 18.30	Marie GERMOND 16.30 - 18.00 Antoine BLONDET 16.30 - 18.15 Christophe GOULOUMES 16.30-18.15 Laura LEBRUN 16.30 - 18.30
BUS SOIR 16.30 - 17.00	2 ATSEM	Françoise GRAND Aurélie RUSTEM	2 ATSEM + 1 animateur	

ORGANISATION ECOLES DE SAINT-JUNIEN (JANVIER 2024)

JoCaRep (MERCREDI)

ECOLES	CACHIN	REPUBLIQUE	JOLIOT CURIE MATERNELLE	JOLIOT CURIE ELEMENTAIRE
BUS MATIN 8.15 - 8.45	2 ATSEM	Françoise GRAND	2 ATSEM	
ACCUEIL MATIN 7.30 - 8.35	Doriane GUILLET Martine HOUDELIN 7.30 - 8.50	Thibaut JOURNET Delphine PRADIGNAC 7.30 - 8.45	Karine RESTOUEIX Corantin VILLALBA 7.30 - 8.45	Antoine BLONDET 7.30 - 8.45 Laura LEBRUN 7.30 - 8.45 Christophe GOULOUMES 7.30 - 8.45
NAP (APC) 8.45 - 9.35	Brittany HAMEL Martine HOUDELIN Nolwenn COUSSY (ou Marine LADEGAILLERIE) (plus ATSEM si besoin) 8.45 - 9.45		Corantin VILLALBA 8.45 - 9.45 Karine RESTOUEIX 8.30 - 9.45 Isabelle GRENET (si besoin)	Laura LEBRUN remplacement Antoine BLONDET Delphine PRADIGNAC Thibaut JOURNET 8.45 - 9.45
GARDERIE 11.45 - 12.30	2 ATSEM	Isabelle ZANETELL	Isabelle GRENET	Valérie DESAPHY
BUS 11.45 - 12.15	2 ATSEM	Alcie MAZOUNIE Christelle COUSSY	2 ATSEM	
NAVETTE ALSH	Aurélie DE CARVALHO	Aurélie RUSTEM	Corantin VILLALBA	Marie GERMOND

ChanteGlane (MERCREDI)

ECOLES	CHANTEMERLE MATERNELLE	CHANTEMERLE ELEMENTAIRE	GLANE MATERNELLE	GLANE ELEMENTAIRE
BUS MATIN 8.15 - 8.45	2 ATSEM	Jérémy CREITHER	2 ATSEM	
ACCUEIL MATIN 7.30 - 8.35	Léa DUSSOCHAUT Laurence VILLEMONTAIX 7.30 - 8.45	Jérémy CREITHER Nadège PUIGRENIER 7.30 - 8.45 Aurélie DE CARVALHO 7.45 - 8.45	Aurélie ROCHE 7.30 - 8.45	remplacement 7.30 - 8.45
NAP (APC) 8.45 - 9.35	Léa DUSSOCHAUT Fabienne DUBREUIL Laurence VILLEMONTAIX Jérémy CREITHER (plus ATSEM si besoin) 8.45 - 9.45			
GARDERIE 11.45 - 12.30	Fabienne DUBREUIL	Catherine COURIVAUD	Danièle GRIMAUD	
BUS 11.45 - 12.15	2 ATSEM	Isabelle NIBAUDEAU	2 ATSEM	
NAVETTE ALSH	Léa DUSSOCHAUT Doriane GUILLET	Nadège PUIGRENIER	Aurélie ROCHE	

ALSH
12.15 - 18.30

Agathe LATHIERE (8.30 - 18.30) - Dimitri SANTROT (9.00 - 17.30)
Léa DUSSOCHAUT (17.30) - Aurélie DE CARVALHO (18.30) - Doriane GUILLET (17.30) - Christophe GOULOUMES
(17.00) - Aurélie RUSTEM (18.30) - Corantin VILALBA (17.30) - Delphine PRADIGNAC (17.30) Marie GERMOND (bus 18.15) -
Nadège PUIGRENIER (18.30) - Aurélie ROCHE (18.30) - **remplacement** (18.30)

Annexe 4 :

Comité de pilotage du PEdT

Comité de pilotage du 2 mai 2024

Projet éducatif de territoire 2024-2027

Le cadre juridique

Le projet éducatif territorial (PEDT), mentionné à l'article D. 521-12 du code de l'éducation, formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de :

- proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école,
- organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

Ce projet relève, à l'initiative de la collectivité territoriale compétente, d'une démarche partenariale avec les services de l'État concernés et l'ensemble des acteurs éducatifs locaux.

Le cadre partenarial

Attentive au bien être et à l'accomplissement des enfants, la commune de Saint-Junien mobilise les acteurs et les moyens pour offrir une qualité des actions éducatives :



- l'Education nationale :

- les **écoles** : les bâtiments scolaires, les participations financières à la scolarité (matériel, spectacles, sorties), les accompagnements RH à la scolarité (ETAPS), autour de la scolarité (AESH, animateurs, référent handicap)
- la **DSDEN** : points réguliers entre les services municipaux et l'inspecteur de l'éducation nationale de secteur, fonds de soutien au PEDT
- le **SDJES** : points réguliers avec les services municipaux sur la réglementation et le conseil
- les **parents d'élèves élus** : memento informatif après les élections, interactions sur projet (futur espace familles)



ACADÉMIE
DE LIMOGES

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Haute-Vienne



Le cadre partenarial

- **La Caisse d'allocations familiales de la Haute Vienne :**
 - Points réguliers entre les services concernés et la chargée de développement territorial sur les projets et bilans des accueils collectifs de mineurs déclarés
 - Financement des heures enfant

- - **Les services municipaux :**
 - Animation/enfance/jeunesse
 - Éducation
 - Médiathèque/section jeunesse
 - Centre social/contrat d'accompagnement à la scolarité
 - Restauration scolaire



ACADÉMIE
DE LIMOGES

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Haute-Vienne

1. Le champ d'application

7 écoles, soit 819 élèves à la rentrée de septembre 2023

Un accueil périscolaire du matin et du soir dans chaque école :

- Maternelle : 59% d'enfants inscrits - Élémentaire : 64 % d'enfants inscrits

Des nouvelles activités périscolaires (NAP) dans chaque école

- De 12h à 14h15 pour les maternelles et Joliot Curie élémentaire
- de 12h à 14 h30 pour Chantemerle élémentaire
- de 15h45 à 16h30 pour Glane et République
- 8h45 à 9h45 le mercredi matin pour Joliot maternelle et élémentaire, Cachin, Chantemerle élémentaire

Un accompagnement à la scolarité (CLAS)

- À la PARENTHÈSE, après la classe : Bellevue les lundi et jeudi de 16h à 18h30 + mercredi 13h30 à 16h30, à Fayolas mardi et jeudi de 14h à 18h30 + mercredi 13h30 à 16h30
- 51 enfants (25 primaires et 26 collégiens) 21 bénévoles
- 15 primaires viennent de République, 9 de Chantemerle, 1 de Joliot Curie

Un accueil de loisirs sans hébergement « Le chatelard » jusqu'à 13 ans (extrascolaire et périscolaire)

Un accueil de loisirs sans hébergement « Anim'ados » dès l'année des 13 ans + entrée en 4ème

La question du rythme de la semaine

La commune de Saint-Junien maintient le rythme de la semaine à 4,5 jours en raison des capacités d'attention des enfants selon le moment de la journée. De plus, le rythme dérogatoire à 4 jours supposerait une autre organisation des familles, voire une facture supplémentaire pour les enfants confiés à l'ALSH toute la journée du mercredi

COFIL : Les directions d'école peuvent formuler et transmettre, pour les prochaines années scolaires (à compter de 2025-2026) des propositions de modification/ajustement des horaires dès lors que celles-ci restent dans l'esprit du PEdT, qu'elles visent une harmonisation des horaires à l'échelle des 7 écoles, et qu'elles n'induisent pas de coûts supplémentaires pour la collectivité. La municipalité étudiera la possibilité de mise en place, tout en veillant également à la QVT de ses propres ressources humaines.

2. L'évaluation du PEDT 2021-2024

L'évaluation porte sur certains axes du précédent PEDT et *certaines objectifs opérationnels*

Favoriser la continuité éducative dans le respect du rythme des enfants

- *Mettre en place un socle commun de règles de vie au sein de l'école*
- *Organiser les différents temps de l'école de manière cohérente*
- *Renforcer la structuration de l'enfant*

Outils les enfants dans leur développement

- *Mettre en place des ateliers autour du vivre ensemble*
- *Proposer un accompagnement numérique*
- *Développer l'éducation alimentaire*
- *Amener les enfants à mieux se connaître*

Valoriser la parentalité

- *Mettre en place des temps favorisant la co-éducation*
- *Créer une collaboration avec les parents d'élèves élus*

Les questionnaires adressés aux familles, aux enseignants, aux animateurs, aux enfants en CM1 et CM2

250 familles ont répondu sur 700 familles
180 enfants de CM1 et CM2 ont répondu sur 225
20 animateurs ont répondu sur 20 animateurs
16 enseignants ont répondu sur 35 enseignants

Les réponses reçues traduisent avant tout une tendance sans prétendre représenter la totalité de chaque catégorie ; les pourcentages sont arrondis.

COPIL : le questionnaire aurait gagné à être plus ouvert avec davantage de réponses possibles ; par exemple « mon enfant n'aime pas manger à la cantine »

La continuité des temps éducatifs : le cœur du PEDT

75% des enseignants considèrent que cette continuité existe quand 50% des animateurs le confirment

Les équipes scolaires et périscolaires considèrent avoir avancé sur des sujets communs au bénéfice des enfants :

- Les règles de vie harmonisées
- La lutte contre du harcèlement, de la violence, des accusations de parents, la gestion des conflits
- La cohésion au sein de l'école
- L'inclusion des enfants en situation de handicap
- La communication entre les différents acteurs au sein de l'école

COPIL :

- **au-delà du débat 4 jours/4,5 jours, volonté de penser la journée de manière globale et cohérente, malgré son amplitude parfois longue, afin de la rendre fluide, agréable, propice aux apprentissages**

Les temps du matin, du soir, des NAP

80 % des enfants se sentent en forme pour reprendre la classe après la pause méridienne alors que les enseignants sont 44 % à les trouver en forme.

Les équipes scolaires et périscolaires divergent sur le créneau horaire des NAP le plus profitable : 75% des 16 enseignants préfèrent le 15h30-16h30 quand 75% des 20 animateurs penchent pour la pause méridienne.

Les enfants préfèrent avant tout les jeux sportifs, le temps libre et l'informatique puis les jeux de société. Pour 35% d'entre eux, les activités proposées leurs plaisent et pour 58%, certaines leur plaisent, d'autres non.

A noter qu'une pause méridienne conséquente est plus propice à la lutte contre les disputes entre enfants.

Certains enseignants font remarquer qu'ils trouvent la pause méridienne trop longue
Sur la pertinence du créneau du temps NAP, les utilisateurs plébiscitent en grande majorité le créneau qu'ils connaissent

Les temps du matin, du soir, des NAP

Pour les parents d'enfants en maternelle, ce sont les activités manuelles dont leurs enfants leur ont parlé avant tout (49 %), activités intéressantes et venant en complément des apprentissages pour 55% et permettant de décompresser pour 46%. Les parents considèrent le meilleur créneau pour organiser les NAP en fonction de ce qui est pratiqué dans l'école de leur enfant.

Pour les parents d'élèves en élémentaire (y compris Glane primaire), ce sont les activités manuelles et les jeux sportifs dont leurs enfants leur ont parlé avant tout (54 %) ; viennent ensuite les jeux de société, l'informatique, la relaxation, les jeux coopératifs.

La restauration scolaire

Pour 60% des enfants, le temps de la restauration est bruyant sans que cela les gêne. 47% ont bien mangé et n'ont plus faim tandis que 36 % qui ont bien mangé en auraient bien repris un peu plus. Les parents d'élèves, à 67%, déclarent que leur enfant aime bien manger à la cantine et ils sont 55% à indiquer que leur enfant mange correctement, à leur faim.

COFIL :

- **l'intérêt d'un adulte aux cotés des personnels de restauration pendant les temps de repas → à examiner dans le cadre de redéploiement d'agents municipaux en reclassement ou avec des restrictions médicales**
- **la pertinence du questionnaire => Nous retrouvons ici le questionnement sur le fait que l'enfant aime manger à la cantine**

Les règles de vie dans l'enceinte de l'école

78% des enfants connaissent les règles de vie ; ils sont 65% à penser que ce sont les mêmes tout au long de la journée. 46% les respectent tout le temps, 44 % le plus souvent oui mais parfois non.

Les enseignants confirment que les règles de vie sont connues à 77% des enfants, pour les animateurs, elles sont connues à 95%. A 75% les enseignants ajoutent qu'elles sont les mêmes tout au long de la journée quand les animateurs sont 85% à le confirmer.

76% des parents ont entendu parler des règles de vie à l'école.

Le climat scolaire

48% des enfants se sentent tout le temps en confiance quand 48% déclarent que cela dépend. A 39% ils gèrent leurs conflits seuls, à 37% ils en parlent à leurs parents, à 34% ils en parlent aux animateurs et 32 % aux enseignants.

Les enseignants estiment à 94% qu'il existe un climat de confiance à l'école qui peut être variable selon les métiers des agents municipaux présents dans les écoles. Constat partagé par les animateurs pour qui à 45 % ce climat peut être amélioré.

56% des parents déclarent que leur enfant n'a pas été concerné par un conflit.

Les parents considèrent à 95 % que les animateurs font partie de l'équipe éducative

L'information en direction des parents

43 % des parents ont entendu parler ou ont utilisé, à des degrés variables, du groupe Facebook du périscolaire.

65 % ont entendu parler de l'application Saint-Junien.

3. Les axes du prochain PEDT

Poursuite de l'Axe 1 : Favoriser la continuité éducative dans le respect du rythme des enfants

- *Mettre en place un socle commun de règles de vie au sein de l'école*
- *Organiser les différents temps de l'école de manière cohérente*
- *Renforcer la structuration de l'enfant*

A reconduire ?

- les règles de vie à travailler à chaque rentrée scolaire, avec chaque nouvelle cohorte, à rappeler et mieux les communiquer aux parents
- Aménager/réorganiser/décorer les espaces pensés et adaptés aux enfants
- Associer les directions du périscolaire sur un temps dédié aux conseils d'école (décision de la direction de l'école) en complément des points informels au quotidien
- Développer le lien entre l'éducatrice spécialisée en charge de l'espace jeunesse et les animateurs afin de bénéficier d'apports sur les postures professionnelles pour les enfants présentant des troubles du comportement
- Communiquer directement avec les familles en face à face

A ajuster ou ne pas reconduire ?

- Plusieurs (trop ?) modalités de communication avec les mêmes parents : facebook périscolaire, Groupe fermé sport scolaire, gazette dans certaines écoles, appli Saint-Junien

COPIL : Dispositif des Équipes éducatives : intérêt d'associer les responsables du périscolaire pour réflexions collégiales et concertées entre commune et EN → En fonction de la décision de la direction de l'école, lien à structurer ? Question de la confidentialité des informations.

Poursuite de l'Axe 2 : Outiller les enfants dans leur développement

- *Mettre en place des ateliers autour du vivre ensemble*
- *Proposer un accompagnement numérique*
- *Développer l'éducation alimentaire*
- *Amener les enfants à mieux se connaître*

COPIL : sur le numérique/écrans, volet prévention autour des bons usages dès le plus jeune âge

Observations du comité de pilotage

A reconduire ?

- Formation/information continue en interne des agents municipaux à une posture adaptée à l'évolution des enfants et des familles, à la gestion des conflits, : animateurs, agents de restauration, atsem, etaps
- Faire voter les enfants sur les menus plaisirs : thématique, composantes du menu ; valoriser les légumes du potager municipal
- Poursuivre la sensibilisation à l'éco-citoyenneté : pictogrammes
- Ateliers /groupes de parole sur l'inclusion, la relaxation, le Toimoinous, « Causeris »
- échanges de compétences entre animateurs avec la mise en place de projets d'animation spécifiques (1 animateur = 1 compétence) dans d'autres écoles

A ajuster ou ne pas reconduire ?

- Pas eu partout d'accompagnement numérique ; solliciter l'intervention du référent internet de la gendarmerie ?
- Fin des ateliers culinaires sur le temps scolaire (agents en moins à la cuisine centrale)

Poursuite de l'Axe 3 : Valoriser la parentalité

- *Mettre en place des temps favorisant la co-éducation*
- *Créer une collaboration avec les parents d'élèves élus*

COPIL : présentation du projet périscolaire N+1 lors de la fête de l'école en juin et inviter les familles qui entreront en petite section à la rentrée

Observations du comité de pilotage

A reconduire ?

- Échanges en face à face avec les familles, au quotidien ou lors de RDV formels, réorientation vers d'autres services municipaux ou partenaires
- Implication des parents d'élèves élus dans les projets structurants, type « espace familles »
- Réunion de présentation du dispositif périscolaire lors des réunions de rentrée
- Invitation des familles à venir découvrir les réalisations de leurs enfants, soirées de partage
- Interaction avec le centre social municipal pour trouver des solutions aux familles en difficulté et pour l'accompagnement à la scolarité

A ajuster ou ne pas reconduire ?

- Pas d'ateliers menés par les parents
- Pas de permanence des animateurs à la sortie des écoles
- Très peu de parents d'élèves élus pour les visites des écoles

La suite ?

- **Ajustements du projet de PEDT après observations du comité de pilotage**
- **Présentation en conseil municipal 23 mai 2024 : axes, objectifs opérationnels, demandes de dérogation des taux d'encadrement**
- **Groupe d'appui départemental juin 2024**
- **Signature tripartite (commune, DSDEN, CAF) : été 2024**
- **Mise en œuvre au 1^{er} septembre 2024**